

SANS

RESERVE



LE 30 NOV - LE 1ER DEC 2002 OTTAWA, CANADA

UN SYMPOSIUM INTERNATIONAL
SUR LES DÉFIS À RELEVER POUR
CONSTRUIRE UN MONDE SANS MINES

MINES
ACTION
CANADA



ACTION
MINES
CANADA

“Nous pouvons travailler ensemble et nous devons montrer par nos actions que le droit international importe et que, lorsque nous travaillons ensemble, le droit peut prévaloir même lorsqu’un pays cherche à le démanteler. Nous devons montrer que cela peut fonctionner et que les **petites gens** peuvent faire la différence.”

- Jody Williams, ambassadrice de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL)
et lauréate du prix Nobel de la paix en 1997

Dirigée par Nancy Ingram, Action Mines Canada, et Jo Williams, Not Your Average Jo Communications
Conception par Deviant Designs
Traduction par Micheline Laflamme

31 mars 2003

1210 – 1 rue Nicholas St.
Ottawa, Ontario
Canada

Tel/tél: +1.613.241.3777
fax: +1.613.244.3410
Email/Courier: macinfo@web.ca
www.minesactioncanada.org



MANDAT

Action Mines Canada (AMC) est une coalition d'organisations non gouvernementales canadiennes qui a vu le jour en 1994 et qui est affiliée à la Campagne internationale pour interdire les mines terrestres (ICBL).

La coalition s'intéresse avant tout aux répercussions humaines et socio-économiques des mines terrestres. À ce titre, AMC œuvre en faveur de l'interdiction complète de l'utilisation, de la production, du stockage et du commerce des mines antipersonnel et autres armes qui agissent comme telles, y compris les armes à dispersion, les mines antivéhicules et les mines antichars ayant les mêmes effets que les mines antipersonnel. La coalition travaille également avec détermination à s'assurer que les besoins et les aspirations des personnes touchées physiquement, socialement et économiquement par les mines soient satisfaits.

ABRÉVIATIONS

ACDI	Agence canadienne de développement international	IFI	institutions financières internationales
AMC	Action Mines Canada	MAÉCI	ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
ANÉ	acteurs non étatiques	Mines AP	mines antipersonnel
CAMEO	Canadian Association for Mine and Explosive Ordnance Security	ONG	organisation non gouvernementale
CICR	Comité international de la Croix Rouge	ONU	Nations Unies
CIGHD	Centre international de déminage humanitaire à Genève	PJAAM	Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines
CRDI	Centre de recherches pour le développement international	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
DGE	Débris de guerre explosifs	SAC	Survey Action Centre
FMI	Fonds monétaire international	UNMAS	Service d'action antimines des Nations Unies
ICBL	Campagne internationale pour interdire les mines		

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	6
Avant-propos	7
Principales constatations	8
1. Résumé des remarques préliminaires	
Son Excellence Ross Hynes, ambassadeur du Canada à l'action contre les mines	12
Paul Hannon, directeur général, Action Mines Canada (AMC)	12
Jody Williams, ambassadrice de la Campagne internationale pour interdire les mines et lauréate du prix Nobel de la paix en 1997	13
L'honorable Dr. Lloyd Axworthy, directeur et administrateur du Liu Centre for the Study of Global Issues	13
Dr. Cornelio Sommaruga, président du Conseil de Fondation, Centre international de démontage humanitaire à Genève (CIDHG)	14
Martin Barber (au nom du Secrétaire général des Nations Unies), chef du Service d'action antimines des Nations Unies (UNMAS)	14
2. Première séance – La Convention d'Ottawa : Mesurer l'impact	
Son Excellence Jean Lint, Représentant permanent de la Belgique auprès de la Conférence sur le désarmement à Genève/président de la quatrième Assemblée des États parties	16
Charlie Avendaño, coordonnateur de la recherche pour les Amériques, Observatoire des mines	16
Bob Eaton, directeur général, Survey Action Centre	17
Margaret Arach Orech, coprésidente du Groupe de travail de la ICBL pour l'aide aux victimes	18
Résumé de la discussion	18
3. Deuxième séance – La Convention d'Ottawa : Déterminer les défis à relever au cours des cinq prochaines années	
Steven Goose, directeur général, Human Rights Watch Arms Division/président du Groupe de travail de la ICBL sur le Traité	20
Sara Sekkenes, conseillère pour la question des mines, Norwegian People's Aid/présidente du Groupe de travail de la ICBL sur l'action contre les mines	21

Becky Jordan, coprésidente du Groupe de travail de la ICBL pour l'assistance aux victimes et principale collaboratrice, Réseau des survivants des mines	21
Earl Turcotte, Chef de l'Unité d'action contre les mines, Agence canadienne de développement international (ACDI).....	22
Martin Barber, chef du Service d'action antimines des Nations Unies	23
Résumé de la discussion	24
4. Troisième séance – La Convention d'Ottawa : Plan stratégique pour relever les défis au cours des prochaines cinq années	
Kerry Brinkert, directeur de l'Unité d'appui à la mise en œuvre, CIDHG	28
Son Excellence Ross Hynes, ambassadeur du Canada à l'action contre les mines	29
Andrée Germain, jeune ambassadrice pour l'action contre les mines en poste à Ottawa, Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines (PJAAM)	30
Liz Bernstein, coordonnatrice de la Campagne internationale contre les mines (ICBL).....	31
Résumé de la discussion	31
5. Résumé des observations finales	
Kate McLaren, présidente du symposium	34
Steve Estey, président du conseil d'administration d'AMC	34
6. Questions pour l'avenir	35
7. Annexe A : Notices biographiques des panélistes	36
8. Annexe B : Liste des participants	42

REMERCIEMENTS

Action Mines Canada (AMC) remercie tout spécialement ses membres, la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL) et le gouvernement du Canada pour leur soutien à l'occasion de ce symposium . **Sans réserve : un symposium international sur les défis à relever pour construire un monde sans mines** a été organisé pour souligner le cinquième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention d'Ottawa.

Le symposium est présenté grâce au soutien financier du gouvernement du Canada par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI), du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et du Centre canadien pour le développement de la politique étrangère (Fonds John Holmes).

Les personnes et les organisations suivantes ont apporté une aide inestimable au cours du symposium :

- Kate McLaren, présidente du symposium;
- Peggy Mason, rapporteure;
- John Rodsted;
- One Look Imaging;
- l'Association canadienne pour les Nations Unies;
- Tim McCarthy, Lauraine Joanisse et Cory Anderson de l'Équipe d'action contre les mines, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international;
- le Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines (PJAAM);
- Elodie Button et Dorothy Binkley de l'école Elmwood à Ottawa.

Nous désirons en outre exprimer notre sincère appréciation aux nombreuses personnes ressources qui ont contribué de leur expertise et ont donné le ton aux discussions.

Enfin, nous remercions tous les participants et participantes qui ont parcouru de grandes distances et ont sacrifié leurs loisirs pour se joindre à nous à l'occasion de cet anniversaire. Nous saluons leur désir d'approfondir le dialogue public et la sensibilisation dans le domaine de l'action contre les mines.

AVANT-PROPOS

Pour marquer le cinquième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel, Action Mines Canada (AMC) a organisé un symposium international, **Sans réserve : les défis à relever pour construire un monde sans mines**, qui a eu lieu les 30 novembre et 1er décembre 2002, à Ottawa (Canada).

AMC a invité des intervenants clés dans le domaine de l'action humanitaire contre les mines, des représentants et représentantes d'États ainsi que des personnes qui ont joué un rôle déterminant dans le processus de la Convention d'Ottawa et sa mise en œuvre. Le symposium avait pour but de définir les défis à relever pour atteindre nos objectifs au cours des cinq prochaines années et de déterminer la meilleure façon de relever ces défis. Nous l'avons structuré autour de trois thèmes : mesurer l'impact; déterminer les défis à relever au cours des cinq prochaines années; et dégager les stratégies permettant de relever ces défis.

Bien que le symposium s'inscrive dans le cadre des fêtes d'anniversaire organisées au Canada, nous nous sommes concentrés sur l'avenir immédiat afin de remporter autant de succès au cours des cinq prochaines années que nous l'avons fait pendant les cinq premières années de la Convention. Bien que nous ayons beaucoup de raisons de célébrer, nous reconnaissons qu'il reste beaucoup à faire. Nous espérons que ce symposium donnera à la communauté internationale engagée dans l'action antimines l'occasion de commencer à s'attaquer aux défis qui caractériseront la Convention d'Ottawa au cours des cinq prochaines années.

L'ampleur des discussions et la richesse des idées proposées ont dépassé nos attentes. Nous espérons qu'elles ont été saisies avec clarté et précision dans le rapport que nous vous présentons. Nous espérons aussi que vous jugerez ce document non seulement intéressant mais informatif et que l'enthousiasme, les connaissances, l'expérience et l'engagement des participants et des participantes seront pour vous une source d'inspiration, tout autant qu'ils l'ont été pour nous.

Paul Hannon
Directeur général
Action Mines Canada



Sans réserve: Symposium international sur les défis à relever pour construire un monde sans mines

PRINCIPALES CONSTATATIONS

Les exposés des panélistes et les discussions qui ont suivi permettent de dégager plusieurs idées que les participants et les participantes sont impatients de voir intégrées dans la prochaine étape de la campagne contre les mines.

Mettre à profit les leçons apprises

Le symposium a donné l'occasion aux participants et participantes de réfléchir aux succès passés et de tenir compte des initiatives qui ont remporté du succès dans la planification future. Cependant, tout ce que nous avons appris n'est pas positif. Il y a eu progrès dans plusieurs domaines mais pas dans tous les domaines. Parmi les plus importantes leçons tirées du processus d'Ottawa et des cinq années de mise en œuvre de la Convention d'Ottawa, nous retenons les suivantes :

La coopération internationale

- La coopération internationale à tous les niveaux, y compris avec les États parties et les acteurs non étatiques, illustre comment la société civile, en collaboration avec les gouvernements, peut faire avancer une question humanitaire dans un laps de temps relativement court.
- L'application du modèle d'entreprise à une question humanitaire a permis de définir des objectifs et des instruments de mesure concrets assortis de délais précis.
- La Convention d'Ottawa a réformé les relations internationales parce que les divers acteurs se sont mis d'accord sur un objectif et ont pris la décision consciente et peu conventionnelle, d'agir de concert, à titre de partenaires plutôt que d'adversaires.
- Un groupe engagé d'individus et d'États peut faire des progrès sans l'appui de certains des « gros acteurs » – ou ceux qui sont perçus comme tels. Le processus d'Ottawa pourrait servir de modèle à l'émergence d'une nouvelle superpuissance.
- Le processus d'Ottawa a renforcé le rôle de l'État, faisant valoir qu'en définitive, la destruction des stocks de mines, le déminage et l'aide aux survivants et survivantes sont la responsabilité de l'État touché par les mines.
- La Convention d'Ottawa, établie en tant que traité de droit humanitaire et non comme seul traité de désarmement, permet l'application plus large de ses principes.

L'information

- La normalisation et l'accessibilité de l'information ainsi que la mise sur pied d'un mécanisme d'information transparent ont fait évoluer l'effort global.
- Il est généralement reconnu que l'Observatoire des mines fait autorité en matière d'information sur l'action contre les mines. Ses mécanismes de surveillance basés sur la société civile complètent efficacement les mécanismes de surveillance officiels.

L'assistance aux victimes

- Les survivants et survivantes des mines ont peu d'information sur les programmes d'assistance aux victimes offerts dans leurs communautés.
- L'assistance aux victimes est un élément important de la Convention, un élément révolutionnaire dans un traité sur les armes. La Convention donne un sens très large à l'assistance aux victimes qui comprend la réintégration sociale et économique. Les engagements vis-à-vis de l'assistance aux victimes ne sont pas assortis de délais précis dans la Convention mais couvrent plutôt toute l'existence de la victime ce qui peut avoir des applications plus vastes lorsqu'on veut plaider en faveur des personnes handicapées.
- Les personnes handicapées sont souvent victimes de discrimination dans les communautés touchées par les mines. L'expérience nous apprend que les programmes de sensibilisation aux handicaps réalisés dans les communautés aident à prévenir la stigmatisation des personnes handicapées.
- Les survivants et les survivantes doivent participer activement à toutes les décisions touchant l'élaboration des services de réadaptation et de réintégration. Nous avons également appris que les survivants et les survivantes sont parfois les meilleures ressources comme le démontre l'efficacité des groupes de soutien par les pairs.

La sensibilisation du public

- La présence de personnalités de marque, les prises de position répétées des ONG et la participation active des



médias qui ont pris fait et cause pour l'interdiction des mines ont contribué à mettre cette question à l'avant-plan et à établir une norme en un très court laps de temps.

Les acteurs non étatiques

- Dans plusieurs régions, les acteurs non étatiques (ANÉ) utilisent davantage les mines que les États et il faut les inclure dans toutes les activités en faveur de l'universalisation.
- On peut appliquer le processus d'Ottawa et soulever la question des mines dans les discussions plus vastes sur la paix et le désarmement, particulièrement avec les acteurs non étatiques lorsque la question des mines est peut-être le seul point commun.

Déterminer les défis

La prochaine étape de la Convention d'Ottawa comporte un certain nombre de défis :

Maintenir l'élan

- Maintenir l'élan de la campagne compte tenu des questions et priorités humanitaires en concurrence tout en reconnaissant que la campagne entre dans une nouvelle phase.
- Au besoin, s'y prendre différemment pour propulser la campagne dans l'avenir.
- Décider comment maintenir les engagements politiques et financiers pour tous les secteurs de l'action contre les mines.

L'universalisation

- Universaliser la Convention en ce qui a trait au respect, y compris le respect par les ANÉ, et à l'acceptation de la Convention en tant que norme du droit international.
- Respecter les échéances qui viennent à terme pour le déminage et la destruction des stocks.
- Examiner la question de l'absence de législation nationale pour aider au chapitre du respect.

L'appui aux autorités nationales

- Appuyer les autorités nationales pour qu'elles puissent mettre en œuvre tous les aspects de la Convention.
- Maintenir le niveau des ressources financières compte

tenu des priorités en concurrence dans le domaine du développement.

- Renforcer et appuyer le rôle et la responsabilité des États touchés par les mines. Il incombe aux autorités nationales d'établir les priorités, de déterminer où elles ont besoin d'aide et d'indiquer les aspects qu'elles prendront en charge. Il est de la responsabilité des donateurs d'ajuster leurs programmes en fonction des besoins exprimés par les autorités nationales. Présentement, les donateurs ne répondent pas aux demandes des autorités nationales ou du plan stratégique des Nations unies.

L'intégration à l'ensemble des politiques et programmes

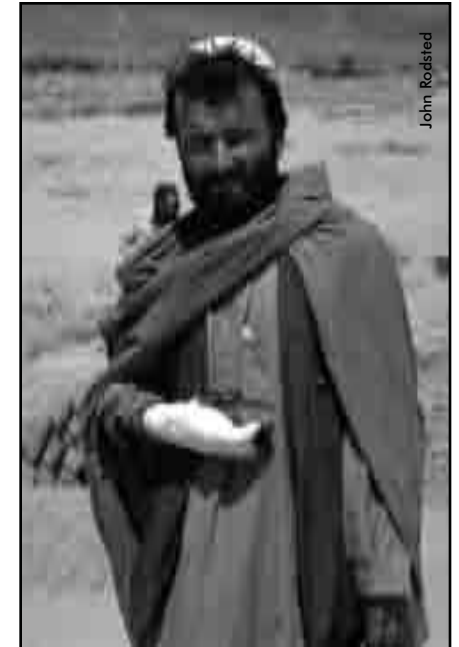
- Intégrer la question des mines à l'ensemble des politiques et programmes gouvernementaux en tant que priorité de développement.
- Élargir le partenariat pour avoir meilleur accès aux ressources des programmes bilatéraux et des IFI telles que la Banque mondiale.

L'assistance aux victimes

- Les programmes d'assistance aux victimes ne font pas encore suffisamment appel aux survivants et survivantes des mines, et ce, dans tous les aspects de la programmation.
- Les survivants et les survivantes des mines ne reçoivent pas suffisamment d'information au sujet des programmes régionaux.
- La majorité des programmes de réadaptation sont encore offerts surtout dans les centres urbains, loin des régions rurales où habitent les survivants et les survivantes.
- Les programmes de formation visant la réintégration dans la communauté destinés aux survivants et survivantes des mines ne sont pas toujours culturellement appropriés.
- Il faut élaborer des instruments pour mesurer le degré de réintégration des survivants et survivantes des mines à la vie économique de leurs communautés afin de mesurer les progrès accomplis au regard de nos engagements vis-à-vis des victimes.

Action contre les mines

- Il faut améliorer les techniques de détection des mines particulièrement la détection des mines non métalliques.



Homme brûlé par des explosifs, Afghanistan.



Jean Arnold du Falls Brook Centre, demande une question concernant l'emploi des survivants dans le secteur d'énergie renouvelable, pendant que les autres regardent.

- Les communautés touchées par les mines doivent participer davantage à la planification et à l'établissement des priorités du déminage et bénéficier dans une plus grande mesure des avantages qui découlent des activités réalisées dans le cadre de l'action contre les mines après le déminage.
- Il faut faire converger les intérêts nationaux en matière de déminage et les priorités provinciales et locales, qui ne sont pas toujours les mêmes. Il se pourrait donc que certaines priorités du programme d'action contre les mines entraînent un développement économique immédiat et même des profits, contrairement à d'autres priorités qui comportent plus d'avantages sur le plan humanitaire.
- Obtenir un équilibre entre l'objectif d'un monde sans mine et le nombre décroissant de victimes afin de pouvoir concentrer sur les domaines qui ont le plus d'impact sur les communautés.
- Il faut obtenir plus d'information pour décrire avec précision l'ampleur du problème des mines à partir d'études et de mesures de l'impact sur la communauté.

Promotion

- Nous devons maintenir à la fois un profil public et un profil politique de même que l'élan de la campagne, sachant combien il sera difficile de ce faire dans la phase deux.
- Nous devons élaborer des stratégies plus efficaces afin d'amener les groupes confessionnels à se réengager dans le mouvement contre les mines dans les domaines de la promotion et de la mise en œuvre.
- Il faudrait accentuer davantage la réelle possibilité de trouver une solution à la crise dans nos efforts de sensibilisation des milieux politiques et des médias.

Relever les défis

Les participants et les participantes signalent un certain nombre de stratégies afin de relever ces défis :

Universalisation

- Réunir un groupe d'officiers supérieurs, à la retraite ou en service actif, qui pourraient poursuivre le dialogue entre militaires.
- Accroître les discussions avec les acteurs non étatiques à tous les niveaux.

- Les États parties devraient profiter de toutes les rencontres avec les acteurs non étatiques, à tous les niveaux, que ce soit dans les discussions bilatérales ou multilatérales, avec les politiciens ou les militaires, pour les exhorter à ratifier la Convention ou à y accéder, en déployant plus particulièrement des efforts vis-à-vis des États qui ne sont pas parties à la Convention et qui emploient, produisent ou possèdent d'importants stocks de mines AP.
- Continuer à coordonner les efforts et les ressources, particulièrement vis-à-vis des non signataires, leur donnant l'occasion de participer et de décrire les obstacles qu'ils rencontrent pour éventuellement trouver avec eux des solutions.
- Rappeler et adhérer pleinement aux mécanismes de la Convention d'Ottawa pour assurer le soutien adéquat et le respect de la Convention.
- Conserver la souplesse nécessaire pour établir des mécanismes officiels et informels.
- Intensifier la stigmatisation associée à l'emploi des mines en décidant comment réagir face aux violations de la Convention.

Intégration à l'ensemble des priorités et des programmes et financement

- Les agences spécialisées peuvent être des ressources tout en plaidant pour faire reconnaître les mines à titre de question de développement transversale au sein des ministères, des organisations internationales et des IFI afin d'avoir accès à des sources additionnelles de financement.
- Intégrer l'action contre les mines et le travail connexe au sein des agences gouvernementales mais aussi dans tous les secteurs qui ont trait au développement, à l'édification de la paix et au désarmement en général.
- Faire appel à l'éloquence des survivants et des survivantes des mines pour aider à mobiliser plus de ressources financières.
- Les autorités nationales doivent élaborer des plans stratégiques d'action contre les mines et présenter leurs priorités aux bailleurs de fonds dans le cadre de l'ensemble de leurs besoins de développement.
- Mettre à profit les intervenants des secteurs public et privé intéressés à cette question et que l'on pourrait mobiliser dans nos efforts de collecte de fonds.

- Les responsables des programmes qui présentent des demandes de financement aux donateurs doivent faire le lien entre les activités proposées et le plan stratégique national pertinent.
- La question des mines est une question de développement et nous devons commencer à la promouvoir comme telle afin de contrer l'idée erronée qui veut qu'elle soit en concurrence avec d'autres programmes de développement plutôt que d'être une partie intégrante de certains d'entre eux.
- Il faut intégrer l'action contre les mines aux plans nationaux, et les responsables de l'action contre les mines doivent jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de ces plans.
- Mettre nos ressources en commun pour atteindre un but commun ou, au moins, coordonner nos efforts pour avoir le plus grand impact possible.

Coopération soutenue

- Poursuivre la coopération internationale avec tous les acteurs.
- Encourager la société civile à poursuivre ses pressions sur les gouvernements.
- Renforcer les États touchés par les mines en mettant sur pied un réseau d'appui aux autorités nationales.
- Les États parties devraient renforcer leurs partenariats avec la Campagne internationale, le CICR et les autres intervenants importants tels que les Nations unies et les organisations régionales pertinentes afin de mobiliser à nouveau la conscience publique.

Assistance aux victimes

- Mettre au point une approche holistique et inclusive dans le domaine de l'assistance aux victimes.
- Faire appel à notre créativité afin de trouver des emplois pour les survivants et les survivantes des mines, dans les secteurs émergents où il existe de nombreuses possibilités, par exemple dans le secteur de l'énergie renouvelable.
- Il faut commencer tôt à dresser l'inventaire des possibilités et constamment le mettre à jour, afin de déterminer les avenues les plus prometteuses, en tenant compte du principal critère, soit la possibilité d'assistance aux victimes.
- Sur chaque somme affectée à l'action contre les mines, il faudrait prélever un pourcentage pour l'assistance aux

victimes.

- Mettre les ministères de la Santé et du Développement au défi d'accroître leur contribution à ces projets sur une base de partage des coûts.

Maintenir l'élan

- Favoriser la participation des jeunes afin de maintenir l'élan de la campagne en offrant des services de counselling par les pairs et de sensibilisation aux dangers des mines.
- Chaque groupe visé par la Convention doit élaborer un plan d'affaires en consultation avec tous les autres groupes, particulièrement les États touchés par les mines et déterminer les tâches et les échéances précises en se reportant au plan d'action du Président. Tous les acteurs devraient étudier les objectifs humanitaires de la Convention, puis élaborer un plan de travail assorti de délais qui tiennent compte des dates de référence de 2004 et 2009.
- Il faudrait accorder plus d'attention aux États parties touchés par les mines lorsque vient le temps d'élaborer les plans de travail afin de : déterminer leurs besoins dans les domaines du déminage, de l'assistance aux victimes et de la destruction des stocks; déterminer quels sont leurs plans pour résoudre ces questions; suivre les progrès accomplis; et identifier les besoins d'aide extérieure.
- Tout plan de travail devrait encourager l'utilisation maximale des mécanismes d'échange d'information formels et informels par les États parties touchés par les mines.

Action contre les mines

- Appliquer l'idée de responsabilisation individuelle et rappeler la responsabilité qu'ont les États d'intervenir dans une crise humanitaire.
- Continuer à définir une norme internationale en se basant sur l'impact dans les communautés.
- Identifier le nombre de communautés qui sont gravement touchées par les mines.
- Améliorer l'emploi et l'interaction de diverses techniques de déminage, en mettant l'accent sur celles qui ont fait leurs preuves sur le terrain, qui sont adaptables et rentables.



Réadaptation au CICR à Kaboul

RÉSUMÉ DES REMARQUES PRÉLIMINAIRES

« Nous savons qu’au cours des cinq prochaines années, il nous faudra réussir encore mieux qu’au cours des cinq premières années. »

- Paul Hannon, directeur général d’Action Mines Canada (AMC)

Maintenir l’élan

Son Excellence Ross Hynes, ambassadeur du Canada à l’action contre les mines, souhaite la bienvenue aux participants et participantes réunis à l’édifice Pearson à l’occasion du cinquième anniversaire de la Convention d’Ottawa.¹ « Nous avons la chance d’avoir avec nous dans cette pièce, bon nombre des personnes qui ont contribué, dès la première heure, à faire de la Convention une réalité, » déclare l’ambassadeur. Il fait ensuite mention de l’annonce faite la journée précédente par le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, et la ministre de la Coopération internationale, Susan Whelan, qui ont réaffirmé l’engagement financier du Canada à l’égard de l’action contre les mines. M. Hynes souligne les remarques du ministre Graham qui a salué le rôle joué par les invités du symposium dans l’élaboration de la Convention d’Ottawa. Il ajoute : « Forts du talent, de l’expérience, de la détermination et de l’engagement qui caractérisent cette assemblée, nous avons une occasion extraordinaire d’entamer des discussions pratiques, tournées vers l’avenir et axées sur les résultats afin de définir où nous en sommes et ce dont nous avons besoin pour aller de l’avant. »

« La Convention [d’Ottawa] sera l’exploit historique qu’elle devrait être seulement si les gouvernements achèvent ce qu’ils ont entrepris. J’attends avec impatience les idées concrètes qui permettront de maintenir notre élan », conclut l’ambassadeur.

Mener à bien ce que nous avons entrepris

Paul Hannon, directeur général d’Action Mines Canada (AMC), souligne lui aussi l’annonce du renouvellement du financement pour l’action contre les mines faite par le gouvernement canadien et le rôle fécond joué par les panélistes dans l’adoption de la Convention d’Ottawa. Il rappelle un certain nombre de réalisations clés du mouvement pour interdire les mines au cours des cinq dernières années :

- développement considérable de l’Observatoire des mines en tant qu’outil irremplaçable dans la production de rapports;

- mise sur pied du Programme de travaux intersessions et de l’Unité de soutien à la mise en œuvre;
- évolution de la sensibilisation aux mines à l’éducation aux dangers des mines ;
- tenue de quatre assemblées des États parties;
- progrès de l’action humanitaire contre les mines;
- élaboration de l’Enquête sur l’impact des mines;
- mise en place du programme Raising the Voices;
- encouragement de la participation des jeunes à la promotion de l’interdiction des mines par le biais du Traité des jeunes contre la guerre, du Programme des jeunes ambassadeurs pour l’action contre les mines (au Canada) et de Students Against Landmines ;
- efforts mondiaux de sensibilisation sous forme de réunions, de conférences et d’ateliers sur la destruction des stocks, la mise en œuvre de programmes d’action contre les mines, l’assistance aux victimes, l’universalisation et le respect de la Convention d’Ottawa ;
- amélioration des techniques de levée de fonds.

M. Hannon déclare que d’importants progrès ont été enregistrés au cours des cinq dernières années mais rappelle qu’il y a encore beaucoup à faire. « [Avec cette Convention], nous avons également fait naître beaucoup d’espoir et d’attentes », affirme-t-il. « Cette Convention sera véritablement unique lorsque nous aurons mené à bien ce que nous avons entrepris; cela est la clef et la raison de notre présence ici, aujourd’hui. Nous savons qu’au cours des cinq prochaines années, il nous faudra réussir encore mieux qu’au cours des cinq premières années. Cela peut sembler difficile étant donné le succès remporté jusqu’à présent – et sur lequel nous reviendrons plus tard dans le courant de la journée – mais nous pouvons y arriver en misant sur notre expérience collective, notre expertise et notre créativité et surtout, sur l’engagement des personnes présentes dans cette pièce. »

¹ Dans le présent document, la Convention d’Ottawa ou la Convention renvoie à la CONVENTION SUR L’INTERDICTION DE L’EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION. Cette convention est aussi connue sous le nom de Traité pour interdire les mines. <http://www.icbl.org/treaty/treatyfrench.html>.



M. Hannon précise ensuite qu'AMC a organisé le symposium « afin de créer un espace où échanger franchement, envisager les défis qui nous attendent et discuter des moyens de relever ces défis au cours des cinq prochaines années. Notre première table ronde nous aidera à comprendre où nous en sommes, ce que nous avons accompli au cours des cinq premières années, ce que nous avons appris et qui nous servira de tremplin... la deuxième table ronde nous encouragera à définir les principaux obstacles qui nous empêchent d'aller de l'avant ...et le troisième groupe aura pour but de susciter un dialogue très franc sur la façon dont nous allons relever ces défis. »

Pour conclure, le directeur d'AMC déclare : « Nous avons de bonnes raisons de célébrer, mais il est essentiel que nous terminions ce que nous avons entrepris; alors nous pourrons – et nous aurons le droit – de vraiment célébrer. »

D'après votre expérience personnelle, pourquoi la Convention d'Ottawa était-elle importante en 1997 et pourquoi est-elle importante aujourd'hui ?

Concentrer sur l'avenir

Jody Williams, ambassadrice de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL) et lauréate du prix Nobel de la paix en 1997, s'attache surtout à l'avenir du Traité d'interdiction des mines. Madame Williams remarque que les membres du mouvement des mines doivent « redoubler d'efforts afin de réussir et d'achever ce que nous avons entrepris. » Elle note également la tension entre le maintien de l'élan de la campagne contre les mines et le défi qui consiste à passer à une autre étape de la Convention. « Il existe une tension entre le désir de réussir aussi bien que nous l'avons fait dans le passé, de maintenir notre élan et la réalisation que nous entrons dans une phase différente », déclare Madame Williams. « Nous disons qu'il ne nous manque plus qu'une 'bonne idée' pour réussir. Nous devons maintenant trouver cette idée pour atteindre notre but et fermer boutique. Comment pouvons-nous mobiliser les ressources qui nous restent de manière à obtenir les meilleurs résultats possibles durant la prochaine étape? »

Madame Williams met en relief la capacité du droit international, de la société civile et des gouvernements d'amener des changements positifs dans le monde. « La portée de [cette Convention] dépasse de beaucoup la question des mines et je ne dis pas cela pour diminuer de quelle que manière que ce soit la question des mines », déclare Madame Williams. « Elle

concerne le droit international et le rôle de tous et de toutes – de la société civile, des gouvernements – dans l'avènement d'un monde meilleur. Nous pouvons travailler ensemble et nous devons montrer par nos actions que le droit international importe et que, lorsque nous travaillons ensemble, le droit peut prévaloir même lorsqu'un pays cherche à le démanteler. Nous devons montrer que cela peut fonctionner et que les petites gens peuvent faire la différence. »

Respecter le processus

L'honorable Dr. Lloyd Axworthy, directeur et chef de l'administration du Liu Centre for the Study of Global Issues met l'accent sur le processus d'Ottawa.² Il rappelle la capacité d'une société civile engagée de mobiliser le gouvernement. « La magie, il y a cinq ans, ce n'était pas seulement les 122 signatures, mais le processus même », déclare M. Axworthy. « C'était la volonté d'un grand nombre de personnes, des particuliers, des organisations, des groupes, la société civile, de convaincre le gouvernement et de s'unir pour créer une nouvelle forme de partenariat mondial, un nouveau style de politique mondiale et un nouveau type de citoyenneté mondiale. » Il fait remarquer que la Convention d'Ottawa a été un mouvement visionnaire et innovateur doté d'une orientation claire et que cette clarté d'intention est un élément clé qui a permis de conclure un accord international visant à limiter le pouvoir, à établir la loi et à protéger les civils. « [Le processus d'Ottawa] avait une vision, savait où il voulait aller et avait l'audace nécessaire pour le faire – pour ouvrir une nouvelle voie », affirme M. Axworthy.

Par ailleurs, M. Axworthy met en garde les participants contre le non respect par certains États de certaines dispositions de la Convention d'Ottawa. « Plusieurs pays se sont dérobés à leurs engagements face à [la Convention], par rapport aux ressources promises et par rapport à l'emploi des mines, nous en avons un exemple flagrant dans le conflit qui oppose l'Inde et le Pakistan », déclare M. Axworthy. « Nous devons examiner comment rehausser, améliorer et mettre à jour la Convention elle-même. » Il encourage également les organisations non gouvernementales (ONG) à continuer de travailler pour contrer la violence qui pourrait être déclenchée par les bombes à dispersion et les engins non explosés et de tenir compte de la responsabilité des acteurs non étatiques.

Ensuite, M. Axworthy fait état d'un rapport sur l'intervention humanitaire et la souveraineté de l'État issu de la Convention d'Ottawa et intitulé La responsabilité de protéger³. Le rapport



Garçon apprenant à marcher, Handicap International, Kandahar

² Le processus d'Ottawa s'entend de la collaboration unique entre les groupes de la société civile et les gouvernements dans la négociation de la Convention d'Ottawa. http://www.mines.gc.ca/VII_A-fr.asp

³ La responsabilité de protéger. Rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États (CIISE), Ottawa, 2001. <http://www.dfait-maeci.gc.ca/iciss-ciise/menu-fr.asp>

« La magie, il y a cinq ans, ce n'était pas seulement les 122 signatures, mais le processus même. »

**- L'honorable Dr. Lloyd Axworthy,
directeur et chef de l'administration
du Liu Centre for the Study of Global
Issues**

reconnaît une nouvelle norme internationale relativement à la responsabilité individuelle des États face à une crise humanitaire. Ce rapport établit un principe extrêmement solide quant à la responsabilité des États d'intervenir lorsque des vies sont en danger. Il fixe également des limites à l'intervention – cela fonctionne des deux côtés », souligne M. Axworthy. « Lorsqu'ici nous contemplons la possibilité qu'une guerre en Irak soit déclenchée à la suite d'une intervention, il incombe à notre mouvement de tenir compte des règles, des principes et des limites amorcés avec [la Convention d'Ottawa] et mis à jour dans le rapport de la Commission, puisque cela fait partie de l'héritage de la Convention. »

Le succès du processus d'Ottawa sur la scène internationale démontre l'importance du droit international. « L'adoption d'accords internationaux largement acceptés destinés à restreindre le pouvoir, établir la loi et protéger les peuples demeurent une cause et des objectifs valables. Je le dis parce que nous vivons dans une période où nous sommes confrontés à un défi, à un projet différent qui voudrait faire du pouvoir militaire l'unique arbitre des décisions. Le recours aux armes semble inévitable et maintenant, on entend les tambours. Cette vaste militarisation pourrait aussi mettre en danger le Traité d'interdiction des mines même; il ne faut donc pas nous reposer sur nos lauriers. »

De l'avis de M. Axworthy, la communauté internationale doit s'unir à nouveau face aux dangers actuels et futurs qui menacent la sécurité. « C'est dans ce contexte politique que nous devons tracer une voie afin de ne pas mettre en danger ce que nous avons déjà accompli. Il est crucial de maintenir notre élan – j'espère que cette réunion nous aidera à déterminer la prochaine étape et comment l'intégrer à notre travail. »

Réfléchir à nos forces

Dr. Cornelio Sommaruga, président du Conseil de fondation du Centre international de déminage humanitaire de Genève, revient sur la vigueur du mouvement pour interdire les mines qui a su faire largement adopter la Convention d'Ottawa. Il expose également ce qu'il faut, à son avis, pour obtenir plein respect de la Convention.

Dr. Sommaruga souligne le rôle des ONG – notamment de la Campagne internationale, la Croix-Rouge internationale et la Société du Croissant-Rouge – qui ont su mobiliser les médias en faveur de la question des mines antipersonnel. « Il était essentiel de dénoncer sans cesse, de stigmatiser les mines dans la

conscience publique et d'appuyer, à tous les niveaux, les efforts visant à résoudre ce problème », déclare Dr. Sommaruga.

Tout en reconnaissant l'importance de la coordination entre les États parties pour faire aboutir la Convention, Dr. Sommaruga note fièrement que la Convention est devenue une norme du droit international humanitaire. En tant que telle, elle a eu des répercussions importantes tant sur le comportement des signataires que sur celui des non signataires. « Même les acteurs non étatiques ont commencé à s'engager à ne pas utiliser de mines. Des dizaines de milliers de vies ont été sauvées depuis l'entrée en vigueur de la Convention. Les principales dispositions de la Convention sont bien respectées, non en raison de la vérification, mais à cause de l'engagement soutenu des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des ONG. Le respect futur de la Convention dépendra également de ce ferme engagement et de cette étroite collaboration. »

Dr. Sommaruga insiste sur l'importance de continuer à être vigilant face à l'énorme tâche qui nous attend, déclarant : « Nous ne devons pas en venir à une espèce d'administration routinière de la Convention vue comme un simple document juridique. » Il lance un appel aux gouvernements et aux autres acteurs pour qu'ils renouvellent leur engagement à appuyer la mise en œuvre de la Convention. « Comme je l'ai dit ici même à Ottawa il y a cinq ans, la Convention est une victoire pour l'humanité mais elle n'est que le début d'un long chemin à parcourir pour arriver à un monde sans mines. »

« Je nous souhaite à tous et à toutes de poursuivre énergiquement et inlassablement notre engagement dans ce mouvement et de le faire en gardant à l'esprit le proverbe chinois qui dit : « Ne craignez pas d'aller lentement; craignez seulement de demeurer immobile. »

Reconnaître les défis à venir

Martin Barber (au nom du Secrétaire général des Nations unies), chef du Service d'action antimines des Nations Unies (UNMAS), applaudit le succès de la Convention d'Ottawa mais aborde également les défis à venir. « Cent trente (130) États ont adhéré à la Convention et trois autres ont remis leurs instruments de ratification », déclare M. Barber.⁴ « Sous les auspices de la Convention, des millions de mines ont été détruites, chacune ayant peut-être sauvé une vie innocente. De plus, de nouveaux partenariats sont nés et nous avons trouvé des façons innovatrices de travailler ensemble. Malgré ces réalisations, de graves défis nous attendent. Plusieurs pays n'ont pas adhéré à la

⁴ Au moment d'aller sous presse, on dénombre 131 États parties à la Convention d'Ottawa.

Convention. »

« D'autres qui ont signé la Convention vont éprouver beaucoup de difficulté à respecter leur engagement au chapitre du déminage ou du délai de quatre ans relatif à la destruction des stocks. Et, même si chaque mine antipersonnel était enlevée de la surface de la planète, la nécessité de venir en assistance aux victimes demeurera. »

M. Barber conclut en réaffirmant la détermination des Nations unies à travailler pour bâtir un monde sans mines. « Les Nations unies demeurent fermement engagées à éliminer le danger que représentent les mines et les engins non explosés et continuera à faire sa part pour universaliser l'interdiction des mines antipersonnel. »



Démineur ATC près de Kaboul



Déminage par l'ATC, mont Paghman, près de Kaboul



PREMIÈRE SÉANCE – LA CONVENTION D’OTTAWA : MESURER L’IMPACT

« La variété des documents élaborés par l’Observatoire des mines favorise le partage de l’information entre les États et la société civile et la diffusion élargie de cette information. C’est un exemple de ce que l’on peut réaliser grâce à la collaboration de la société civile et des gouvernements. »

- Charlie Avendaño, coordonnateur de la recherche pour les Amériques, Observatoire des mines

Une perspective gouvernementale

Son Excellence Jean Lint, représentant permanent de la Belgique à la Conférence du désarmement à Genève et président de la quatrième Assemblée des États parties

L’ambassadeur Lint donne un aperçu général des mécanismes de mise en œuvre de la Convention d’Ottawa. Il rappelle que certains mécanismes sont officiellement reconnus dans la Convention tandis que d’autres ont été créés à la faveur d’accords informels. « Le premier et le plus fondamental est le mécanisme de coopération et d’aide internationales décrit à l’article 6⁵ », déclare M. Lint. « L’autre, inscrit formellement dans le texte [de la Convention], est l’assemblée annuelle des États parties. Cependant, nous avons constaté que ces mesures ne sont pas suffisantes et les États parties ont décidé de créer de nouveaux mécanismes. » La souplesse nécessaire à l’amélioration des mécanismes opérationnels et des mécanismes de soutien permet de maintenir l’élan et, par conséquent, le succès de la Convention.

Parmi les nouveaux mécanismes, mentionnons :

- Le Programme de travaux intersessions
- le Groupe de pilotage;
- l’Unité de soutien à la mise en œuvre;
- le Groupe de contact pour l’universalisation;
- le Programme de parrainage;
- le Groupe de contact pour la destruction des stocks;
- le Groupe de contact pour la mobilisation des ressources.

L’ambassadeur Lint attribue le succès de la Convention à « un excellent esprit de coopération entre les États parties et entre toutes les institutions pertinentes ». Il remarque également que la communauté internationale reconnaît présentement la Convention comme une norme du droit international.

Conscient de la nécessité de continuer à collaborer pour assurer le succès ultime de la Convention, M. Lint se réfère au Programme d’action du Président.⁶ Ce document définit les principaux objectifs humanitaires et les mesures qui

permettent de les atteindre. « [À ce jour,] 130 États ont ratifié la Convention ou y ont accédé et 16 autres pays ont signé mais n’ont pas encore ratifié. C’est là une réalisation exceptionnelle, mais il faudra demeurer extrêmement vigilant dans l’avenir », affirme M. Lint. Il encourage la société civile et les gouvernements à poursuivre le dialogue et la coopération afin de renforcer ce partenariat vital et l’acceptation de la Convention. « Si nous voulons réussir, il faut continuer à travailler ensemble, comme nous le faisons ici et maintenant. »

L’ambassadeur Lint reconnaît également le « rôle de la conscience publique » qui peut forcer les gouvernements à agir. « Le rôle de la Campagne internationale, du CICR et de nombreuses autres ONG qui ont demandé l’interdiction complète témoigne de la [fonction] importante de la conscience publique dans l’avancement des principes d’humanité », déclare M. Lint. « Ce rôle sera essentiel si nous voulons trouver des ressources afin d’achever notre travail, et les États parties devraient renforcer leurs partenariats avec la ICBL, le CICR et les autres principaux intervenants tels que les Nations unies et les organisations régionales pertinentes. »

Une perspective de la société civile : le rôle de l’Observatoire des mines

Charlie Avendaño, coordonnateur de la recherche pour les Amériques, Observatoire des mines

M. Avendaño, décrit brièvement la mise sur pied du Rapport de l’Observatoire des mines et la fonction qu’il remplit relativement à la surveillance de la mise en œuvre et du respect de la Convention d’Ottawa. « L’Observatoire des mines est basé sur un réseau de chercheurs répartis dans des douzaines de pays qui recueillent, analysent et diffusent l’information », explique M. Avendaño. « Le réseau qui comptait 80 chercheurs en 1999 s’appuyait en 2002 sur 115 chercheurs répartis dans 90 pays. »

L’Observatoire des mines est unique parce que la recherche et la compilation des résultats, menées exclusivement par la société

⁵ Convention sur l’interdiction, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, 3 décembre 1997. On trouvera tous les articles dont il est question dans le présent document à l’adresse suivante : <http://www.icbl.org/fr>.

⁶ Programme d’action du Président, annexe VI au Rapport final de la quatrième Assemblée des États parties, Genève, 2002.



civile, servent d'outil de surveillance du droit international. Il vise à faire une analyse indépendante qui complète les rapports gouvernementaux officiels exigés en vertu de l'article 7. M. Avendaño remarque que l'Observatoire est devenu un outil raffiné et respecté, une « source d'information qui fait autorité en matière d'action contre les mines et un outil de promotion très efficace ». Cet outil aide les gouvernements et les intervenants sur la question des mines à mesurer les progrès et à identifier les défis grâce à un mécanisme d'analyse indépendant et transparent. Le rapport est publié de différentes manières, dans plusieurs langues et est largement diffusé dans le monde entier.

La recherche qualitative de l'Observatoire des mines illustre également la nécessité de mettre sur pied des programmes humanitaires d'urgence. « Par rapport à l'action humanitaire, l'Observatoire des mines constate que l'on accorde maintenant beaucoup d'importance à l'allègement des effets de la présence des mines et des engins non explosés », déclare M. Avendaño. « On reconnaît en outre de plus en plus l'importance d'apporter une aide qui soit opportune et appropriée en matière d'action humanitaire contre les mines dans les situations d'urgence. L'établissement des priorités s'inspire de plus en plus des résultats des études d'impact qui sont davantage mesurés en termes qualitatifs. »

Une perspective du terrain

Bob Eaton, directeur général, Survey Action Centre

De l'avis de M. Eaton et du Survey Working Group (SWG), il est important que la communauté internationale adopte un plan stratégique pour résoudre les questions relatives à l'article 5. Il estime que pour élaborer une stratégie, le premier pas est de définir une norme internationale relativement à l'impact des mines sur les communautés. « Cela est important parce que la principale leçon que nous avons apprise au cours des cinq dernières années est que l'impact ne dépend pas du nombre de mines, ni même nécessairement du nombre de zones déminées, mais des effets sur la population et sur la communauté. La meilleure mesure est l'impact sur la communauté. »

« Le Survey Working Group est l'organisme consultatif du Survey Action Centre et il définit l'impact en regard de la communauté », explique M. Eaton. « Cela nous donne le début d'une solution – comment appliquer l'article 5. Nous devons éviter d'être trop littéral – qui sait quand nous découvrirons la dernière mine – mais, si on a de bonnes données qui décrivent l'impact sur la communauté, nous saurons quand nous

aurons réussi à contenir la terreur qu'exerce les mines sur les communautés. Pour atteindre le but fixé à l'article 5, nous ne devons jamais abandonner une communauté et nous devons établir des priorités afin d'identifier le nœud du problème. »

M. Eaton explique qu'avec l'élaboration de normes communes, le SWG possède un outil de mesure cohérent sur lequel fonder les décisions opérationnelles. « Ce que nous avons appris des quatre premières études, c'est que le problème n'est pas insurmontable. Parmi les communautés étudiées, moins de dix pour cent entrent dans la catégorie d'un impact élevé tandis que plus des deux tiers sont dans la catégorie de l'impact faible. Bien entendu, il faut être prudent avec les statistiques parce que chaque pays est différent. L'important c'est que, forts de cette information, nous pouvons établir des priorités, puis élaborer un plan d'action. »

M. Eaton conclut en disant qu'il incombe également aux autorités nationales d'élaborer leur propre plan stratégique pour résoudre les problèmes signalés dans l'étude d'impact. « Bien que j'estime que la prise en charge nationale signifie en bout de ligne la capacité de financer ses propres programmes, pour la plupart des pays le problème est trop gros. Les Yéménites, par exemple, ne peuvent s'occuper de la centaine de communautés pour lesquelles l'impact des mines est élevé ou moyen. Ce que leur plan stratégique dit au monde c'est : aidez-nous pour ces cas et nous nous occuperons du reste, des 500 communautés pour lesquelles l'impact est faible. Les implications de ce type de vision stratégique sont assez claires : il revient aux autorités nationales d'élaborer un plan stratégique national, y compris d'établir les priorités et de transmettre des données transparentes, afin de résoudre les problèmes signalés dans l'étude d'impact. Si les autorités nationales sont prêtes à établir les priorités, indiquer les secteurs où elles ont besoin d'aide et les aspects dont elles s'occuperont elles-mêmes, alors il revient alors aux donateurs de réagir aux besoins définis par les autorités nationales. Le don stratégique complète la planification stratégique. »

« En ce moment, les donateurs ne s'inspirent pas assez des plans qu'élaborent les autorités nationales ou les Nations unies qui se sont dotées d'un plan stratégique. Cette situation influence à son tour les demandes de financement présentées par les responsables des projets d'action contre les mines. Pour recevoir des fonds, ils devraient avoir à tenir compte du plan stratégique national pertinent. Les donateurs devraient avoir le même point de référence. Il faut se demander : comment ce projet s'adapte-t-il au plan stratégique national? Cette question permettra d'utiliser plus efficacement l'argent des donateurs. »

« Cela est important parce que la principale leçon que nous avons apprise au cours des cinq dernières années est que l'impact ne dépend pas du nombre de mines, ni même nécessairement du nombre de zones déminées, mais des effets sur la population et sur la communauté. »

- Bob Eaton, directeur général, Survey Action Centre

« On compte encore trop de nouvelles victimes qui doivent composer avec la stigmatisation, la pauvreté et la perte de la productivité qui résultent de leur accident. »

- Margaret Arach Orech, coprésidente du Groupe de travail pour l'assistance aux victimes, Campagne internationale pour interdire les mines

La perspective d'une survivante

Margaret Arach Orech coprésidente du Groupe de travail pour l'assistance aux victimes, Campagne internationale pour interdire les mines

Margaret Arach Orech commence son exposé en racontant sa propre histoire. « Il faut commencer par l'histoire des survivants et des survivantes – c'est le point de départ de toute aide aux victimes », soutient Madame Orech qui a perdu une jambe en 1988 après l'explosion d'une mine dans le nord de l'Ouganda. Peu après, elle a dû faire face à la discrimination qui est le lot de plusieurs survivants des mines. « Après avoir été handicapée, j'ai compris l'attitude négative des gens face au handicap. Dans certains pays, un handicap de naissance est considéré comme une punition pour les parents et le handicap qui frappe plus tard dans la vie est parfois considéré comme une malchance qui 's'attrape'. La sensibilisation qui se fait actuellement dans les communautés est utile à cet égard. »

Madame Orech décrit également des répercussions sociales qu'entraîne la perte d'un membre. « J'ai perdu une amie de longue date après mon accident. Elle ne voulait plus être associée à moi maintenant que j'avais perdu une jambe. À la maison, je ne pouvais rien faire par moi-même. Comme la plupart des survivants et survivantes des mines, je me suis retrouvée dans une situation de dépendance. Certains ne s'en remettent jamais, mais j'ai pu m'en sortir grâce au soutien de plusieurs personnes. J'ai perdu ma maison, mon emploi et mes amis; je n'avais pas d'argent mais j'avais ma famille et le désir de refaire ma vie. »

Une des principaux objectifs du mouvement contre les mines, et un élément révolutionnaire de la Convention d'Ottawa, est l'obligation de fournir aux victimes des mines des soins médicaux, et de l'aide pour la réadaptation et la réintégration dans la communauté. « Il y a eu des changements positifs dans le domaine de l'aide aux victimes, mais il faut faire plus », explique madame Orech. On compte encore trop de nouvelles victimes qui doivent composer avec la stigmatisation, la pauvreté et la perte de la productivité qui résultent de leur accident. Les soins d'urgence ne se sont pas beaucoup améliorés. Dans les régions rurales, où se trouvent souvent les mines, il n'existe pas de véhicules d'urgence pour transporter les blessés à l'hôpital situé le plus souvent en ville. Seuls les hôpitaux gouvernementaux offrent des soins gratuits mais il faut tout de même payer les médicaments. Les prothèses ne sont habituellement disponibles que dans les régions urbaines tandis que les gens qui en ont besoin vivent loin des villes. »

⁷ <http://www.landminesurvivors.org/services/raising.php>

Madame Orech insiste sur le fait que les survivants et les survivantes des mines ont besoin de plus de renseignements sur les programmes d'aide aux victimes pour les aider à se rétablir et estime que la responsabilité de diffuser cette information incombe aux gouvernements. Une façon d'informer les survivants et les survivantes des ressources offertes consiste à mettre sur pied des groupes de soutien par les pairs. « J'ai commencé à visiter les survivants et les survivantes et j'ai pu véritablement constater l'effet positif [de ces groupes]... Récemment, j'ai convoqué une réunion pour les survivants et les survivantes des mines et j'ai été étonnée du nombre de personnes qui sont venues. La plupart d'entre elles n'avaient aucune prothèse et n'avaient aucune idée où obtenir de l'aide. Il est essentiel que le gouvernement assume une plus grande responsabilité et informe les gens des services offerts dans leurs régions. »

Discussion

Réalisations

Cecilia Sanchez, représentante du ministère des Affaires étrangères du Nicaragua, décrit les récentes réalisations au Nicaragua. « Quarante (40) survivants et survivantes des mines inscrits au programme Raising the voices⁷ parrainé par le Réseau des survivants des mines ont terminé le programme ce qui leur permet de réintégrer le marché du travail », déclare Madame Sanchez. « Nous constatons une grande amélioration au niveau de la sensibilisation et des progrès accomplis dans notre pays. La Convention a eu un effet très important et très positif [sur le Nicaragua]. »

Faiz Mohammed Fayyaz, de la Campagne pakistanaise pour interdire les mines, rend compte des succès remportés au Pakistan. « Nous allons commencer le déminage et l'armée va nous aider dans les zones tribales. Le fait que l'armée soit disposée à travailler à une initiative de déminage avec la société civile constitue pour nous un énorme progrès. »

L'assistance aux victimes

Les participants et participantes font écho aux opinions des panélistes quant à l'importance d'offrir des services complets aux survivants et survivantes des mines et s'entendent pour dire que jusqu'à présent, l'assistance aux victimes n'a pas été à la hauteur des promesses faites dans la Convention d'Ottawa. Le représentant d'Aid for Victims of Cambodian Landmines,

Chandarmony Eang, décrit les besoins des survivants des mines dans son pays, le Cambodge. « Les victimes font deux demandes. La première est d'ordre économique – ils ont besoin d'emplois [puisque] la terre n'est pas déminée. Deuxièmement, il n'y a pas de clinique dans les environs. J'aimerais construire une clinique à proximité des régions touchées. Il faut aussi résoudre la question du coût des soins médicaux : quand un traitement médical coûte 200 \$, la victime peut être amenée à vendre sa maison pour payer le traitement. »

Le grand contexte

Nombre de participants et de participantes discutent des mines dans le grand contexte des armements. Le docteur Iouri Zagoumenov de la Campagne biélorusse pour interdire les mines endosse le modèle du processus d'Ottawa. « Je suis d'accord avec Jody Williams pour dire que les implications de ce qu'elle appelle 'la diplomatie des citoyens' – ce que nous appelons le 'corridor démocratique' où tous les intervenants constatent l'avantage de travailler ensemble pour le bien commun – sont beaucoup plus importantes que la question des mines », déclare M. Zagoumenov. « Cette stratégie est bien adaptée à des problèmes aussi délicats que la transparence au niveau de la vente d'armes; à ce sujet, nous avons d'ailleurs fait appel à la diplomatie des citoyens au Bélarus avec les ONG comme médiatrices entre les intervenants. » D'autres personnes endossent ce programme, y compris Lloyd Axworthy qui met au défi ceux et celles qui défendent l'interdiction des mines de faire entendre leur voix sur les questions plus vastes.

La coopération internationale

Le problème des mines est une préoccupation internationale qui fait intervenir un vaste éventail d'interlocuteurs. Plusieurs participants ont souligné la nécessité de poursuivre la coopération internationale pour résoudre un certain nombre de questions interdépendantes, notamment le déminage et l'assistance aux victimes. Le docteur Balkrishna Kurvey de la Campagne indienne pour interdire les mines déclare : « Nous croyons que, devant la pression internationale et la preuve de l'effet des mines, le gouvernement indien signera [la Convention], pour des raisons humanitaires. » M. Fayyaz de la Campagne pakistanaise pour interdire les mines, rapporte également qu'une délégation du parlement britannique doit visiter le Kashmir pour mieux comprendre le problème des mines et que cette visite sera extrêmement utile pour renforcer l'importance de la question des mines auprès de son gouvernement.



Tun Channareth et Song Kosal, ambassadeurs pour la ICBL ainsi que Sok Eng de la Campagne cambodgienne pour interdire les mines discutent de façon animée.



Son Excellence Jean Lint, Représentant permanent de la Belgique auprès de la Conférence sur le désarmement à Genève/président de la quatrième Assemblée des États parties

La souplesse requise pour améliorer les mécanismes opérationnels et de soutien est la clé qui permet de maintenir l'élan et, par conséquent, le succès de la Convention.



DEUXIÈME SÉANCE – LA CONVENTION D’OTTAWA : DÉTERMINER LES DÉFIS À RELEVER AU COURS DES CINQ PROCHAINES ANNÉES

« Universaliser la norme à tel point que toute possession ou emploi [des mines antipersonnel] soit rejeté comme une abomination. Nous voulons établir une norme contraignante pour tous les États et les acteurs non étatiques et cela signifie que nous devons nous élever contre toute violation de la norme. »

- Steven Goose, directeur général, Arms Division, Human Rights Watch et président du Groupe de travail sur le Traité, Campagne internationale pour interdire les mines

Défi : Universaliser la mise en œuvre

Steven Goose, directeur général, Arms Division, Human Rights Watch et président du Groupe de travail sur le Traité, Campagne internationale pour interdire les mines

Avant de parler des défis politiques que pose l’universalisation de la Convention, M. Goose rappelle aux participants et participantes les efforts qui seront nécessaires pour atteindre les buts fixés. « Nous devons rassembler nos forces pour accomplir le reste de la tâche », déclare-t-il. « À certains égards, les défis à venir seront plus considérables ou tout aussi considérables que ceux que nous avons affrontés. » M. Goose souligne également qu’il sera peut-être difficile d’assurer le même niveau d’engagement politique et financier de la part des États parties et des ONG. Il ne s’agit pas seulement de conserver ce que nous avons mais de trouver de nouvelles tactiques et des mécanismes inusités pour faciliter cet effort. »

De l’avis de M. Goose, l’universalisation ne consiste pas seulement à convaincre les pays qui n’ont pas encore signé la Convention, c’est aussi « universaliser la norme à tel point que toute possession ou emploi [des mines antipersonnel] soit rejeté comme une abomination ». Il précise : « Nous voulons établir une norme contraignante pour tous les États et les acteurs non étatiques et cela signifie que nous devons nous élever contre toute violation de la norme. » M. Goose laisse entendre qu’il faudrait mettre en place une nouvelle structure pour assurer le respect de la Convention d’Ottawa et de la « norme », tant en ce qui a trait aux États parties qu’aux acteurs non étatiques. Il suggère également plus de dialogue et des mesures intérimaires pour amener les non signataires – y compris les acteurs non étatiques – à adhérer à la Convention d’Ottawa.

En ce qui a trait aux défis que posent la présentation des rapports et la mise en œuvre, M. Goose est d’accord avec l’ambassadeur Lint pour améliorer les articles 7 et 9 par le

biais de lois nationales. « La mise en œuvre nationale est extrêmement importante parce qu’elle est le mécanisme d’application de la Convention », précise M. Goose. « Un autre défi sur lequel nous insistons à la ICBL est l’opérationnalisation de l’article 8, l’article sur le respect, pour lequel nous avons fait quelque progrès, mais trop peu. » Il encourage les États parties et l’ONU à aller de l’avant sur la question du respect. L’ONU doit se donner les moyens de remplir les fonctions décrites à l’article 8 », affirme M. Goose.

M. Goose soulève également la question de l’interprétation, déclarant qu’elle n’a pas été résolue adéquatement, particulièrement en ce qui a trait aux opérations interarmées avec les États non parties qui pourraient recourir aux mines antipersonnel (AP). « Que signifie au juste les « assister » dans les opérations conjointes? » demande M. Goose. « Nous serons peut-être confrontés à cette situation si des États parties s’engagent dans une nouvelle guerre contre l’Irak aux côtés des États-Unis et si les Forces américaines posent des mines comme elles l’ont fait durant la première guerre du Golfe en 1991. » M. Goose est également d’avis qu’il faut clarifier les différentes interprétations des termes « mine antivehicule », « mécanisme antimanipulation » et « système d’allumage sensible ».

Selon M. Goose, la destruction des stocks est un autre problème que les défenseurs de la Convention d’Ottawa devront résoudre. « La situation d’un certain nombre d’États parties nous préoccupe; certains feront très bientôt face à des échéances et n’ont même pas encore indiqué dans leur rapport s’ils possèdent ou non des stocks de mines », déclare M. Goose. Il indique que plusieurs autres États parties qui possèdent encore des centaines de milliers de mines subissent de plus en plus de pression, à l’approche de la date butoir. « Il nous faut décider ici, non seulement comment les aider à respecter les délais, mais aussi comment réagir s’ils ne respectent pas ces délais », affirme M. Goose. « Et nous devons assurer une surveillance



adéquate de toutes ces questions, pas seulement par le biais de l'Observatoire des mines des ONG; les gouvernements eux-mêmes doivent assumer cette responsabilité. »

M. Goose conclut en disant qu'il faudrait renforcer le processus d'Ottawa, caractérisé par la collaboration et la diplomatie non conventionnelle, et l'appliquer à d'autres questions humanitaires. « Nous avons répété que ce processus pourrait dorénavant servir de modèle dans le domaine de la diplomatie internationale – un modèle réunissant les ONG et les gouvernements qui identifient ensemble un problème humanitaire et trouvent rapidement une solution », déclare M. Goose. « Si nous réussissons à relever ce défi, nous aidons non seulement les victimes des mines mais [tout le monde] partout sur la planète. »

Défi : Respecter les engagements relatifs à l'action contre les mines

Sara Sekkenes, conseillère politique sur la question des mines, Norwegian People's Aid et présidente du Groupe de travail relatif à l'action contre les mines, Campagne internationale pour interdire les mines

Le programme d'action contre les mines doit relever plusieurs défis, y compris le rythme auquel s'effectue le déminage, les priorités concurrentes, la coordination et la technologie. Sur la question de la rapidité avec laquelle s'effectue le déminage dans certains des pays les plus contaminés, Madame Sekkenes reconnaît que seulement une fraction des zones soupçonnées d'être minées ont été déminées au cours des cinq dernières années. « Il faudrait donc déminer de plus grandes surfaces, mieux planifier, coordonner plus efficacement et intensifier ou du moins maintenir le niveau de financement et la volonté politique. Pour accélérer le déminage, il importe de mieux établir les priorités et les méthodes d'évaluation, y compris les études d'impact et autres procédures de sélection de tâches. »

Madame Sekkenes souligne l'importance de trouver un équilibre entre les objectifs de l'action contre les mines et les initiatives urgentes de développement. « Nous devons arriver à un équilibre entre l'objectif d'un monde « sans mines » et celui de diminuer le nombre de victimes; il nous faut donc concentrer sur les domaines qui ont le plus de répercussions sur la communauté », déclare Madame Sekkenes, ajoutant qu'il est crucial d'établir les priorités en fonction de l'impact sur la communauté ainsi que des préoccupations nationales, provinciales et locales. Bien que ces priorités puissent être

différentes, Madame Sekkenes avertit que les objectifs humanitaires et les populations qui vivent dans les communautés touchées doivent être au centre des plans d'action contre les mines. « Il faut que les communautés touchées par les mines jouent un rôle beaucoup plus important – dans la planification, dans l'établissement des priorités tout autant que dans le déminage et qu'elles bénéficient des activités mises sur pied après le déminage », déclare Madame Sekkenes. Elle affirme également que l'éducation aux dangers des mines est la pierre angulaire de l'action contre les mines.

En plus des priorités concurrentes au sein de la communauté de l'action contre les mines, un autre défi sera de maintenir l'action contre les mines à l'ordre du jour au même titre que d'autres questions humanitaires telles que le VIH-Sida. « Pour y arriver, la promotion, la sensibilisation et la coopération entre la société civile, la communauté de l'action contre les mines et les gouvernements seront essentielles. »

Madame Sekkenes insiste sur l'importance d'améliorer tant la coordination que l'utilisation des ressources. « Nous devons appuyer les autorités des régions touchées par les mines mais nous devons également reconnaître tous les acteurs, y compris l'acteur qui est dans doute le plus important, la communauté touchée par les mines elle-même, laquelle est souvent exclue », affirme Madame Sekkenes. « Nous devons aussi améliorer l'application des diverses techniques de déminage dont nous disposons et l'interaction entre ces techniques. [Nous devons] concentrer sur plusieurs méthodes éprouvées sur le terrain, adaptables et économiques. »

De l'avis de Madame Sekkenes, il est crucial de faire la meilleure utilisation possible des ressources disponibles. « Il faudrait faire d'importantes améliorations dans ce domaine. Nous constatons qu'avec les mêmes sommes, nous faisons aujourd'hui beaucoup plus de déminage qu'il y a cinq ans. Nous pouvons certainement faire encore mieux. »

Défi : Répondre aux besoins des survivants et des survivantes

Becky Jordan, coprésidente du Groupe de travail pour l'assistance aux victimes, Campagne internationale pour interdire les mines et principale collaboratrice, Réseau des survivants des mines (LSN)

Becky Jordan estime que l'assistance aux victimes offerte aux survivants et survivantes des mines devrait être holistique afin

« Nous devons appuyer les autorités des régions touchées par les mines mais nous devons également reconnaître tous les acteurs, y compris l'acteur qui est dans doute le plus important, la communauté touchée par les mines elle-même, laquelle est souvent exclue. »

- Sara Sekkenes, conseillère politique sur la question des mines, Norwegian People's Aid et présidente du Groupe de travail relatif à l'action contre les mines, Campagne internationale pour interdire les mines



« Il faudrait réserver à l'assistance aux victimes un pourcentage de toute somme versée à l'action contre les mines. »

- Becky Jordan, coprésidente du Groupe de travail pour l'assistance aux victimes, Campagne internationale pour interdire les mines et principale collaboratrice, Réseau des survivants des mines (LSN)

de répondre aux besoins nombreux et variés des survivants. « Il importe de satisfaire ces besoins dans le contexte social général, en adoptant une approche multidisciplinaire en matière de réadaptation, y compris la réadaptation sociale et économique. »

Madame Jordan définit un certain nombre de défis dans le domaine de l'assistance aux victimes :

- l'inclusion des survivants et des survivantes des mines à tous les aspects des travaux relatifs à l'assistance aux victimes;
- le financement;
- la coordination et la collaboration
- la prise en charge par le gouvernement;
- la mise à profit des leçons apprises.

« Il faudrait réserver à l'assistance aux victimes un pourcentage de toute somme versée à l'action contre les mines », propose Madame Jordan. « Laissons chaque donateur, chaque autorité nationale décider du pourcentage, mais il faudrait que cela se fasse. » Elle souligne également la nécessité pour les gouvernements d'être les principaux soutiens des programmes d'assistance aux victimes. « Il s'agit d'une prise en charge nationale, qui ne se limite pas à l'assistance aux victimes, ou à l'action contre les mines, mais qui s'étend au traitement réservé aux groupes vulnérables, les personnes handicapées formant une partie importante de ces groupes. »

« Il s'est avéré difficile de mesurer l'impact de l'assistance aux victimes en analysant le financement, puisque les sommes versées à ce secteur ne sont pas nécessairement ventilées », rapporte Madame Jordan. Cependant, en se basant sur l'étude canadienne intitulée : À pas mesurés : progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa⁸ et sur les données actuelles de l'Observatoire des mines, on peut dire que « l'assistance aux victimes n'a pas eu sa juste part des fonds consacrés à l'action contre les mines », soutient Madame Jordan.

Malgré les progrès à faire, Madame Jordan note un certain nombre de réalisations. « [La nomination de] Margaret Arach Orech à titre de coprésidente du Groupe de travail pour l'assistance aux victimes est un pas énorme », déclare-t-elle. « Nous remercions le gouvernement canadien pour son soutien du programme Raising Our Voices. » Madame Jordan applaudit également les gouvernements qui assument une plus grande part du financement et de la gestion des programmes locaux d'assistance aux victimes.

« Si on examine la situation par pays, l'assistance aux victimes n'a pas beaucoup retenu l'attention. Aussi décevant que ce soit, il nous reste encore du temps pour améliorer la situation avant la prochaine conférence d'examen », déclare Madame Jordan.

Défi : Les mines dans le contexte du développement

Earl Turcotte, chef de l'Unité d'action contre les mines, Agence canadienne de développement international (ACDI)

Le succès remporté par le Canada dans le dossier des mines est surtout attribuable à la capacité du mouvement contre les mines d'avoir suscité la coopération et l'intérêt de la communauté du développement. « S'il est une chose que nous avons apprise en cinquante ans d'efforts dans le domaine du développement, c'est que le développement a plusieurs facettes et est une notion de plus en plus inclusive », déclare M. Turcotte. « La question n'est pas vraiment de savoir si les mines s'insèrent dans le contexte du développement mais bien de déterminer où elles n'ont pas de place. » M. Turcotte rappelle que dans les pays en développement, les mines ont des répercussions sur les droits de la personne et partant, sur les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'agriculture pour ne nommer que ceux-là. « À la base, c'est avant tout une question de droits de la personne. L'article 3⁹ de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que toute personne a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne », rappelle M. Turcotte. « Les mines terrestres portent directement atteinte à ces trois droits. »

De l'avis de M. Turcotte, pour un petit nombre de personnes dans le milieu du développement (mais un nombre tout de même significatif), la question des mines est « une question restreinte, rattachée à un conflit ou à la période qui suit un conflit; à leurs yeux, elle relève plutôt de la défense, des agences spécialisées ou d'un service spécialisé au sein d'une organisation. » D'autres comprennent que la question des mines recoupe plusieurs secteurs, mais croient néanmoins qu'elle est « plus ou moins marginale si on la compare à d'autres "gros tueurs" tels que le VIH-Sida ». M. Turcotte souligne que les mines sont en concurrence directe avec ces questions humanitaires pour le financement. Il ajoute : « Soit qu'on ne mentionne pas la question des mines, soit qu'on ne lui accorde pas suffisamment de priorité. De toute évidence, c'est une erreur, mais la question des mines est perçue comme faisant en quelque

⁸ « À pas mesurés : progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa », lac Meech, 4-5 mai 2002.

⁹ 1948 Résolution 217 a (iii) de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration universelle des droits de l'homme. <http://www.un.org/Overview/rights.html>.

sorte concurrence à d'autres programmes de développement plutôt que comme partie intégrale d'au moins certains de ces programmes. »

M. Turcotte met au défi les participants et les participantes de trouver les moyens de convaincre « les pays en développement et la communauté des donateurs de considérer la question des mines à la fois comme une priorité de développement en soi et comme un enjeu transversal, qui en recoupe plusieurs autres et qui devrait être un élément important de leur stratégie nationale autant que de leur plan national dans les secteurs de la santé, de l'agriculture, de l'éducation, des droits de la personne et autres ». Il insiste sur la nécessité pour les pays touchés par les mines de consacrer leurs propres ressources au déminage tout en présentant des demandes directement aux donateurs. « Il faut intégrer l'action contre les mines aux plans nationaux, dit M. Turcotte. Les responsables de l'action contre les mines doivent s'asseoir à la table et nous devons déterminer comment les y amener. »

On peut comparer la question des mines, dans sa thématique actuelle, à d'autres questions qui sont depuis reconnues comme faisant partie intégrante du développement. « Il y a vingt ans ou même moins, l'environnement relevait des agences spécialisées. Il a en été de même pour la question de l'égalité des femmes et, encore plus récemment, des droits de la personne », déclare M. Turcotte. Aujourd'hui, ces questions sont des secteurs légitimes et à part entière du développement, mais constituent également des thèmes transversaux dont il faut tenir compte dans tous nos programmes de développement. Je pense que la question des mines pourrait avoir la même portée. Il faudra que notre communauté ne cesse de faire valoir ce point de vue. Ironiquement, il faudra aussi lâcher prise, mais seulement suffisamment pour permettre une plus grande inclusion. »

L'intégration de la question des mines à l'ensemble des politiques et programmes de l'ACDI se traduirait par l'apport de fonds supplémentaires pour les programmes d'action contre les mines. « Le fait est que, même si on promet de nouvelles sommes, en termes relatifs, il s'agit de sommes minuscules en regard du financement du programme national et des besoins dans les pays en développement », déclare M. Turcotte. « Nous aimerions... à condition d'obtenir l'approbation pour cette approche... faire en sorte que toute somme acheminée par le canal des programmes bilatéraux, soit obligatoirement soumise au principe du partage des coûts. Nous défendrons cette idée aussi loin que nous le pourrons. » En convainquant les responsables des programmes nationaux de la nécessité

d'accorder la priorité aux mines, M. Turcotte estime qu'il sera possible de « multiplier par dix, vingt ou trente le financement actuel au cours des cinq prochaines années. »

Cependant, M. Turcotte croit aussi que le mouvement contre les mines doit explorer « de nouvelles approches de programme qui sont intéressantes pour les donateurs et qui correspondent à ce qui est considéré comme l'avant-garde en développement international ». En faisant appel à la méthode basée sur l'approche sectorielle (Sector Wide Approaches)¹⁰ ou la gestion sectorielle (Sector Wide Management) qui consiste à réunir les ressources en faveur d'un but commun, M. Turcotte est convaincu que les défenseurs de l'action contre les mines peuvent avoir plus d'impact. Il suggère également de faire plus de place aux survivants et survivantes des mines pour motiver les donateurs.

« Si nous faisons bien notre travail, je suis convaincu que la prochaine génération de travailleurs en développement ne se souviendra pas du temps où les mines n'étaient pas considérées comme une question de développement et si nous faisons notre travail vraiment bien, la génération qui suivra ne se souviendra pas du temps où il était même question des mines. »

Défi : Établir des points de repère et mobiliser les ressources

Martin Barber, chef, Service d'action antimines des Nations Unies (UNMAS)

M. Barber commence par souligner l'importance des points de repère et des jalons dans les travaux des Nations unies. « Nous nous sommes fixés 42 objectifs à atteindre d'ici la fin de 2005 », déclare M. Barber. « Concentrer notre attention sur la manière d'atteindre ces objectifs a été une très bonne discipline. »

Il poursuit en énumérant les principales réalisations du mouvement contre les mines ainsi que les défis à venir dans les domaines suivants :

- l'information;
- le déminage;
- l'assistance aux victimes;
- la coordination;
- le financement.

Expliquant davantage l'importance de l'information, M. Barber souligne le développement appréciable d'un langage commun en matière de gestion de l'information grâce à l'étude d'impact

« [Nous devons] convaincre les pays en développement et la communauté des donateurs de considérer la question des mines à la fois comme une priorité de développement en soi et comme une question qui en recoupe plusieurs autres et qui devrait être un élément important de leur stratégie nationale autant que de leur plan national dans les secteurs de la santé, de l'agriculture, de l'éducation, des droits de la personne et autres stratégies appropriées. »

- Earl Turcotte, chef de l'Unité d'action contre les mines, Agence canadienne de développement international (ACDI)

¹⁰ L'approche sectorielle ou la gestion sectorielle s'entend de la prestation des fonds à l'appui du programme de politiques et de dépenses d'un seul secteur, sous la conduite du gouvernement. Ce type de gestion privilégie l'adoption d'approches communes dans l'ensemble d'un secteur, faisant de plus en plus confiance aux procédures du gouvernement (du pays en développement) pour déboursier tous les fonds et en rendre compte. ACDI. Unité d'action contre les mines.



Earl Turcotte, Chef de l'Unité d'action contre les mines, Agence canadienne de développement international (ACDI)

des mines et aux normes internationales de lutte contre les mines. « Il s'agit là d'une importante réalisation, que l'on ne retrouve pas souvent ailleurs », déclare M. Barber. Quand on veut dresser un répertoire complet de renseignements, le défi c'est de « décrire le travail qui reste à faire et celui qui a déjà été accompli en des termes intelligibles pour le grand public ». M. Barber met au défi le mouvement de commencer à dénombrer les communautés gravement touchées par les mines.

De l'avis de M. Barber, il y a lieu d'améliorer les techniques actuelles de déminage, y compris des systèmes qui ne s'appuient pas uniquement sur la détection du métal. « Du matériel très prometteur est à l'essai, dont un qui combine un radar qui pénètre le sol et la détection du métal », révèle M. Barber. « Nous sommes conscients de l'importance de choisir l'outil qui convient à la tâche – de comprendre l'équilibre à maintenir entre les outils mécaniques, les chiens et les outils de détection manuelle – celui qui est adapté à une situation particulière. »

M. Barber reprend les idées de Madame Jordan sur l'importance d'adopter une approche holistique en matière d'assistance aux victimes. « En ce qui concerne les défis à relever, j'aimerais que les survivants et les survivantes aient accès à des emplois et soient intégrés à la vie économique de leurs communautés. Plus personnellement, j'aimerais concentrer mes efforts sur l'élaboration d'instruments visant à mesurer l'étendue de la réintégration des survivants et des survivantes des mines à la vie économique de leur communauté. »

Si le mouvement contre les mines est reconnu sur la scène internationale comme une « coalition unique », M. Barber l'imagine fonctionnant comme une « coalition unie ». « J'aimerais, du côté de l'ONU, m'engager à déployer un véritable effort à cette fin au cours des prochaines années, » déclare-t-il. « Un des aspects sur lesquels nous travaillons en ce moment est l'élaboration d'une stratégie de promotion pour l'ONU, une sorte de sous-stratégie de notre stratégie générale. Nous sommes très conscients que le rôle que nous pouvons jouer dans le domaine de la promotion est très restreint et modeste comparativement au travail extraordinaire accompli par la Campagne internationale, la Croix-Rouge, les gouvernements et la société civile dans plusieurs pays. Mais nous voulons jouer le rôle qui nous convient le mieux; c'est pourquoi nous avons entrepris une vaste consultation qui se poursuivra au cours des prochains mois pour déterminer quel pourrait être, à votre avis, le rôle approprié des Nations unies en matière de promotion. »

M. Barber conclut en mettant en lumière les tensions possibles entre la mobilisation des ressources, le transfert de la

responsabilité des programmes d'action contre les mines aux autorités nationales et la nécessité d'apaiser les inquiétudes des donateurs. « Nous visons à ce que les gouvernements des pays touchés prennent entièrement en charge le problème. Mais, dans nombre de pays, nous avons constaté que lorsque nous avons réussi à transférer la responsabilité au niveau national, les donateurs se désistent. Ils veulent la gestion internationale de ces programmes, par les ONG, l'ONU ou la Croix-Rouge, et ne veulent pas que les programmes soient gérés au niveau national. Est un problème qui nous semble assez grave. Cette exigence signifie que nous prolongeons notre présence au-delà du temps nécessaire, simplement pour être une voie d'acheminement des ressources, et ce à un coût considérable, car nous serions plus utile dans les programmes d'action contre les mines. C'est donc un problème de transition auquel il faudra s'attaquer. »

Discussion

Appui aux autorités nationales

Plusieurs participants et participantes reconnaissent que les exigences juridiques variées et complexes de la Convention sont un fardeau pour les pays en développement et qu'il est important d'aider les autorités nationales à satisfaire aux exigences grâce au renforcement des capacités, au financement et autres moyens proposés dans le cadre du Programme de travaux intersessions. L'ambassadeur Lint favorise le concept de la mise en œuvre nationale au moyen de la législation nationale en ce qui a trait à la destruction des stocks. « Pour moi, la meilleure forme de respect c'est une bonne loi nationale de mise en œuvre en vertu de laquelle quiconque contrevient à la Convention est poursuivi en justice mais, malheureusement, tel n'est pas ce qui se passe dans la majorité des cas », ajoute M. Lint.

Kerry Brinkert, directeur de l'Unité de soutien à la mise en œuvre au Centre international de déminage humanitaire à Genève insiste sur la nécessité d'appuyer les gouvernements locaux au chapitre du respect de la Convention. « Au bout du compte, ce sont ces gouvernements qui ont accepté les obligations de la Convention d'Ottawa et qui sont responsables vis-à-vis des survivants et des communautés. La plus grande partie de la mise en œuvre leur revient, c'est-à-dire l'application de l'article 5 », déclare M. Brinkert. « C'est pourquoi j'estime qu'il faut absolument souligner l'importance de ce défi. Nous devons donner toute l'attention nécessaire au renforcement du rôle des pays touchés par les mines dans ce processus. »

Olaf Juergensen, conseiller technique du PNUD auprès du Centre d'action antimines au Mozambique, rappelle lui aussi l'importance d'appuyer les autorités nationales. « Le défi c'est d'appuyer les États, les gouvernements qui signent ces documents puis doivent rentrer chez eux et faire quelque chose », déclare M. Juergensen. « Les communautés sont importantes et nous en avons beaucoup parlé mais il ne faudrait pas en surestimer l'importance. En Afrique particulièrement, si l'État est faible, peu importe que la communauté soit forte puisque les ressources sont bloquées au niveau de l'État. Je pense que nous avons vraiment besoin d'un Programme de travail intersessions pour continuer à travailler avec les États, plus particulièrement les 43 qui éprouvent de grandes difficultés. Si nous laissons tomber cet aspect, toutes les signatures et toutes les réunions n'auront plus beaucoup de sens. Ce qui m'amène à mon deuxième défi, le renforcement des capacités. Nous n'avons pas beaucoup parlé de cet aspect non plus. C'est une autre question qui intéresse l'État. Si nous voulons la prise en charge par l'État, alors les dirigeants de ces pays doivent pouvoir mettre en œuvre [la Convention et] ses articles. »

Laxanachantorn Laohaphan, représentante du ministère des Affaires étrangères de la Thaïlande, remarque que pour plusieurs pays, dont la Thaïlande, il reste beaucoup à faire pour assurer le respect de la Convention. « Une des préoccupations que nous avons et qui pourrait également faire obstacle à la signature de la Convention pour d'autres pays en développement, portait sur notre capacité de remplir nos obligations en matière de déminage, de destruction des stocks et ainsi de suite », explique Mme. Laohaphan. « La capacité de mise en œuvre fait défaut. Si vous considérez le nombre de conférences internationales organisées au cours des dix ou vingt dernières années, les engagements pris et les plans d'action élaborés, cela fait beaucoup à digérer pour les pays en développement. L'aide financière et l'appui technique sont essentiels. L'engagement des donateurs est aussi crucial que l'engagement politique au niveau national, engagement que nous avons maintenant pris en Thaïlande. »

Intégration aux programmes établis

Nombre de participants et participantes endossent et applaudissent la vision présentée par Earl Turcotte qui propose d'intégrer l'action contre les mines aux programmes de tous les ministères afin de multiplier les fonds et les projets actuels et d'assurer la coordination. Alex Kmentt, coprésident du Comité permanent sur l'état général et le fonctionnement de

la Convention, évoque les difficultés que rencontre l'Autriche au niveau de la coopération interne et de l'intégration des mines aux autres programmes. « L'ambassadeur autrichien du Désarmement est un des pères de la Convention » explique M. Kmentt. « Après la signature de la Convention, son ministère a reçu des fonds pour l'action contre les mines et depuis, le ministère pour le Désarmement choisit les projets dans ce domaine. Mais le côté négatif c'est que le ministère qui a un budget important, le ministère du Développement, ne sait pas vraiment ce qu'est l'action contre les mines. Le grand défi pour mon pays est donc de s'assurer que les gens se parlent et que l'action contre les mines soit intégrée au ministère du Développement. C'est là un énorme défi. Souvent, l'avenir d'une question dépend de l'endroit où on l'insère dans la structure nationale. Dans notre cas, le ministère du Désarmement devra se retirer pour assurer l'avenir de l'action contre les mines en Autriche et pour assurer le maintien ou l'augmentation du financement. »

L'assistance aux victimes

Plusieurs participants et participantes soulignent qu'en plus d'aider les autorités nationales au chapitre du respect de la Convention, il faut leur apporter un soutien pour les programmes d'assistance aux victimes. Jackie Wright, de la Croix-Rouge canadienne, décrit l'expérience du Centre d'orthopédie Dushanbe géré conjointement par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Croissant-Rouge tadjik, la Croix-Rouge canadienne et le gouvernement du Tadjikistan. « Nous avons travaillé très étroitement avec le gouvernement pour l'aider à développer sa capacité d'administrer le Centre », explique Madame Wright qui était alors responsable de l'administration du centre à titre de déléguée internationale de la Croix-Rouge. L'autre partenaire était le Croissant-Rouge tadjik... Nous avons travaillé très fort avec le Croissant-Rouge tadjik – dont les représentants vivent et travaillent dans les communautés rurales – afin de déterminer qui étaient les amputés, quelle forme d'aide ils avaient besoin et d'assurer leur transport jusqu'au centre d'orthopédie. Nous les avons également pris en charge pendant leur séjour au centre et avons assuré le suivi de leurs besoins une fois rentrés dans leurs communautés. »

Madame Wright insiste : « Il faut situer l'assistance aux victimes dans le contexte de l'effondrement de l'infrastructure publique en matière de santé à la suite du conflit et de la nécessité d'adopter une approche globale qui réponde mieux aux besoins des victimes. »



Tun Channareth de la ICBL en entrevue avec un journaliste.

Universalisation

Elisabeth Reusse-Decrey, coordonnatrice de la Campagne suisse pour interdire les mines et présidente de l'Appel de Genève, réitère la nécessité d'appliquer l'universalisation tant aux États qu'aux acteurs non étatiques. « Nous devons également convaincre les acteurs non étatiques dont 30 à 40 utilisent les mines. Un plus grand nombre d'acteurs non étatiques que de gouvernements utilisent les mines. Nous devons aussi obtenir leurs signatures, afin d'aider les populations qui vivent dans les régions contrôlées par ces acteurs non étatiques. »

Alex Kmentt fait état du rôle de Réseau de la sécurité humaine¹¹ qui tire son origine de la Convention d'Ottawa. « [Le Réseau] a négocié une Déclaration, adoptée par tous les ministres des Affaires étrangères des pays membres, portant sur l'universalisation de la Convention d'Ottawa », explique M. Kmentt. « Le ministre autrichien des Affaires étrangères a également écrit à tous les acteurs non étatiques, au nom du Réseau, les exhortant à accéder à la Convention ou à la ratifier. C'est là un exemple de la manière dont les États parties peuvent travailler ensemble pour favoriser l'universalisation... Au fur et à mesure que les questions deviennent plus difficiles, peut-être sera-t-il important pour nous de travailler ensemble en tant que groupe et d'unir nos efforts. »

Durabilité

Philippe Chabasse, de Handicap International, met l'accent sur le principe de prise en charge nationale en vue d'assurer la poursuite de l'action contre les mines. « La durabilité, ce n'est pas seulement une question d'argent mais de prise en charge, d'appropriation des obligations du traité au niveau local et même individuel, au sein des pays touchés par les mines », déclare M. Chabasse. « Le défi sera de laisser les acteurs locaux transposer ces concepts dans leur propre réalité nationale et dans leur propre contexte social... Tout comme nous avons toujours donné une voix aux victimes, de même est-il temps pour nous tous de faire une plus grande place aux acteurs nationaux afin qu'ils puissent exprimer leurs besoins et qu'ils fassent les choses à leur manière, même si ce n'est pas notre manière. »

Sensibilisation du public

Plusieurs participants et participantes remarquent que la clé du succès du mouvement contre les mines réside dans sa capacité de sensibiliser le public à la question des mines grâce à des personnalités dynamiques et dans sa capacité de convaincre les médias de promouvoir la question. Ils remarquent qu'il sera difficile de reproduire à l'avenir la même synergie que la campagne a connue à ses débuts. Cecilia Sanchez, représentante du ministère des Affaires étrangères du Nicaragua commente : « Nous devons continuer à nous interroger sur la meilleure façon de rendre la question importante aux yeux des médias et aux moyens d'encourager le public à participer et à s'intéresser à cette cause. C'est une question de créativité et de persistance. »

Destruction des stocks

Le docteur Iouri Zagoumenov, de la Campagne biélorusse pour interdire les mines, attire l'attention de l'assemblée sur le défi que posent les limites de la technologie actuelle et les coûts de la destruction des stocks. « Un des défis qu'à mon avis la communauté internationale sous-estime trop est la destruction des mines PFM¹² – des mines remplies de liquide qui laisse échapper un gaz toxique lorsqu'elles explosent, comme une arme chimique, des mines qui tuent les gens et détruisent l'environnement », explique M. Zagoumenov. « Des millions de ces mines sont stockées en Ukraine, au Bélarus et je pense, dans d'autres [pays]. Elles sont périmées depuis trois ans ce qui veut dire qu'elles ne sont plus stables. Une explosion pourrait entraîner une réaction en chaîne et créer un gros nuage qui se déplacerait dans toutes les directions possibles. »

¹¹ www.humansecuritynetwork.org

¹² Aussi connue sous le nom de « mine-papillon », la mine PFM peut être larguée par les airs ou posée au sol. Cette mine ne peut pas être neutralisée ou désamorcée. La PFM-1 dont le corps est en plastique est une mine antipersonnel dispersable conçue pour blesser par effet de souffle. Elle a une forme particulière qui ressemble au fruit ailé de l'érable. Un des extrémités de la mine est bulbeuse et contient le liquide explosif tandis que l'autre extrémité est mince et agit comme stabilisateur lorsque la mine est dispersée par les airs. Une pression cumulative de 5 kg la déclenche; il peut s'agir d'une seule pression (lorsqu'une personne marche dessus) ou de plusieurs petites pressions (lorsqu'on la manipule). Cette mine contient également de l'uranium appauvri libéré au moment de la détonation. Base de données des mines des Forces canadiennes, Défense nationale.



One Look Imaging, Ottawa

Ken Epps (Project Ploughshares), Paul Hannon (AMC), Cecilia Sanchez (Gouvernement du Nicaragua) et Liz Bernstein (ICBL) discutent pendant le Symposium.



Mines Action Canada

Bill Graham annonce le renouvellement du Fonds canadien contre les mines terrestres (72M\$) au dévoilement de la plaque commémorative avant le Symposium. Il est accompagné par L'hon. Susan Whelan, Jody Williams, L'hon. André Ouellet et l'hon. Lloyd Axworthy.



TROISIÈME SÉANCE – LA CONVENTION D’OTTAWA : PLAN STRATÉGIQUE POUR RELEVER LES DÉFIS AU COURS DES PROCHAINES CINQ ANNÉES

« Il est important de rappeler que la Convention va bien plus loin que le désarmement. La Convention, c’est la remise en question des vieilles notions de sécurité et l’élaboration de nouveaux concepts qui placent l’élément humain au centre de notre attention. »

- Kerry Brinkert, coordonnateur, Unité de soutien à la mise en œuvre, Centre international de déminage humanitaire à Genève (CIDH-G)

Coordonner les efforts

Kerry Brinkert, coordonnateur, Unité de soutien à la mise en œuvre, Centre international de déminage humanitaire à Genève (CIDH-G)

Tout au long du symposium, les panélistes ont fait mention des leçons apprises du processus d’Ottawa. Dans son exposé, M. Brinkert résume ces leçons et suggère des façons de les mettre à profit pour relever les défis actuels et futurs.¹³

Selon M. Brinkert, le processus d’Ottawa a eu recours à une méthode très pratique en choisissant d’appliquer un modèle d’entreprise à un problème humanitaire. « Le processus d’Ottawa a rejeté le modèle diplomatique de la vieille école en faveur d’éléments avec lesquels les étudiants en administration sont plus familiers », déclare-t-il. « Pour résoudre un problème, le modèle diplomatique s’appuie sur divers objectifs vagues – si tant est que ces objectifs existent puisque les acteurs désirent préserver et mousser leurs propres intérêts, des intérêts qui sont très diversifiés et qui peuvent entrer en concurrence les uns avec les autres. » Il ajoute que le choix d’objectifs assortis d’échéances pour atteindre ces objectifs était essentiel au succès de la Convention d’Ottawa.

De l’avis de M. Brinkert, le processus d’Ottawa a réformé plutôt qu’il n’a transformé le code habituellement en vigueur dans des partenariats réunissant les États, les ONG et d’autres organisations. « Ce qui est important, c’est que le processus d’Ottawa a réformé les relations internationales parce que ces acteurs : a) se sont entendus sur un objectif; et b) ont, consciemment et de manière non conventionnelle, décidé de travailler ensemble en tant que partenaires plutôt qu’adversaires », précise M. Brinkert.

M. Brinkert remarque que le processus d’Ottawa a renforcé le rôle de l’État. « En fin de compte, la Convention concerne moins la transformation de la légitimité et de la souveraineté et davantage le rôle central de la souveraineté de l’État et de la prise en charge nationale lorsque vient le temps de résoudre un problème humanitaire », dit-il. « La Convention ne demande pas à l’État de céder sa souveraineté sur les éléments clés de la mise en œuvre mais elle met plutôt en lumière le fait que c’est l’État touché lui-même qui est en définitive responsable de la destruction des stocks de mines, du déminage des zones infestées et de l’assistance aux survivants et survivantes. »

M. Brinkert fait remarquer que la Convention d’Ottawa a été adoptée à titre d’instrument humanitaire. « Il est important de rappeler que la Convention va bien plus loin que le désarmement. La Convention, c’est la remise en question des vieilles notions de sécurité et l’élaboration de nouveaux concepts qui placent l’élément humain au centre de notre attention. »

Ces leçons, explique M. Brinkert, s’appliquent aux défis actuels et futurs parce qu’elles offrent à la communauté humanitaire un outil avec lequel mesurer le succès. « En ce qui concerne l’universalisation, le concept est relativement simple à appliquer : soit vous participez, soit vous ne participez pas. En ce qui a trait à la destruction des stocks, qui est très ponctuelle, tous les États parties appartiennent à l’une de quatre catégories possibles : ceux qui n’ont jamais eu de mines AP, ceux qui les ont détruites, ceux qui sont en voie de les détruire et ceux qui n’ont pas encore commencé. »

En tenant compte de ces leçons dans l’élaboration future des plans de travail, M. Brinkert suggère aux États parties et aux partenaires d’étudier les objectifs humanitaires de la Convention, puis d’élaborer un plan de travail assorti d’échéances. « Tout en comprenant mieux la nature de notre

¹³ Brinkert, Kerry, Applying the lessons of Ottawa’s past in order to meet the challenges of Ottawa’s future, annexe , 1er décembre 2002.

tâche, j'encouragerais les efforts qui aident à mieux comprendre quelles sont les ressources requises et quels sont les moyens dont nous disposons pour nous assurer ces ressources », déclare M. Brinkert. Il met également l'accent sur l'importance de la prise en charge ou de l'appropriation nationale dans la mise en œuvre. « Si un jour, l'intérêt des pays donateurs, de l'ONU et des ONG se tourne vers un sujet complètement différent, il ne restera plus qu'une série d'États touchés par les mines qui auront été liés par leurs gouvernements et qui auront la responsabilité de s'attaquer à l'impact des mines à l'intérieur de leurs frontières. »

M. Brinkert met en relief le rôle incontestable des États parties touchés par les mines dans l'élaboration des plans de travail qui les concernent. « Il nous incombe, lorsque nous élaborerons les prochains plans de travail, de faire suffisamment de place aux États parties touchés », dit-il. « Je propose qu'à l'avenir, tout plan encourage les États parties touchés par les mines à faire largement usage des mécanismes d'échange de renseignements officiels et informels. »

Faisant allusion à la réforme du mode de fonctionnement engagée par le processus d'Ottawa, M. Brinkert suggère aux États parties de « tirer parti de l'éventail complet de ressources dont dispose le mouvement, de travailler en tant que partenaires plutôt qu'adversaires et d'appliquer les principes du pragmatisme ». Il recommande également que les acteurs qui partagent les mêmes objectifs travaillent ensemble pour atteindre leurs buts communs dans une période de temps déterminée.

Pour conclure, M. Brinkert déclare : « Pour faire une suggestion concrète relativement aux défis à venir, je proposerais que les États parties préparent deux plans qui se concentrent sur les principaux buts de la Convention; le premier couvrirait la période entre aujourd'hui et la première Conférence d'examen en 2004 et l'autre porterait sur la période de 2004 à 2009. » Il souligne que ces plans devraient être élaborés en collaboration avec les autres intervenants.

Ce que les États peuvent faire

Son Excellence Ross Hynes, ambassadeur du Canada à l'action contre les mines

L'ambassadeur Hynes revient sur les défis décrits par les participants et participantes la journée précédente :

- le maintien du profil public et du profil politique;
- les ressources financières;

- le respect de la Convention;
- l'assistance aux victimes;
- la technologie du déminage;
- les non signataires de la Convention d'Ottawa;
- l'appui aux autorités nationales.

De l'avis de M. Hynes, il faudra faire preuve de créativité pour maintenir un profil public et un profil politique. « Il faut travailler très fort pour déterminer comment captiver l'imagination politique et maintenir l'élan et le profil dans ces deux contextes », précise-t-il. Il remarque en outre que l'idée visant à intégrer la question des mines à l'ensemble des politiques et programmes aiderait à faire avancer le programme politique. « L'intégration aux politiques et programmes établis est également un moyen de relever les défis politiques et diplomatiques relativement à la promotion de l'universalisation et du respect », déclare l'ambassadeur. « Par exemple nous avons dit que le Réseau de la sécurité humaine pourrait constituer un moyen de sensibiliser les gouvernements et d'intégrer la question des mines à l'ensemble des programmes établis. Le Canada déploie beaucoup d'efforts, au sein du G8, afin d'amener cette institution à relever les défis que pose l'action contre les mines en Afrique. Dans les régions de l'Asie et du Pacifique, nous devons susciter l'intérêt des organisations multilatérales et régionales existantes en vue de l'Assemblée qui se tiendra à Bangkok l'an prochain¹⁴. Dans ses activités bilatérales, le Canada a certainement l'habitude – et cela est vrai pour bon nombre de ses partenaires – d'intégrer la question des mines. »

L'intégration de la question des mines à l'ensemble des politiques et programmes pourrait également nous aider à trouver des ressources financières et à préserver le financement accordé dans le passé. « Il ne s'agit pas de lâcher prise mais d'élargir le partenariat, et d'avoir accès aux sommes importantes dont disposent les organismes de développement bilatéraux et les institutions financières internationales. » affirme M. Hynes. Il avertit cependant que la tâche ne sera pas facile en raison de la concurrence pour les ressources. « Il y a des fléaux qui font des ravages et qui exigent de grosses dépenses », déclare M. Hynes, mais le milieu de l'action contre les mines s'est fixé des buts très clairs et bien définis qui peuvent être atteints, on le sait, et qui ne coûtent pas si chers si on les compare à d'autres problèmes. Il est démontré que de s'attaquer à la crise engendrée par les mines dans plusieurs pays touchés est essentiel si on veut surmonter les graves obstacles au développement. » M. Hynes reconnaît que pour un certain nombre d'États parties, il peut être difficile de respecter les dispositions de la Convention d'Ottawa.

« Le milieu de l'action contre les mines s'est fixé des buts très clairs et bien définis qui peuvent être atteints, on le sait, et qui ne coûtent pas si chers si on les compare à d'autres problèmes. Il est démontré que de s'attaquer à la crise engendrée par les mines dans plusieurs pays touchés est essentiel si on veut surmonter les graves obstacles au développement. »

**- Son Excellence Ross Hynes,
ambassadeur du Canada à l'action
contre les mines**



¹⁴ La cinquième Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa se réunira à Bangkok en Thaïlande du 15 au 19 septembre 2003.

« Dans les pays touchés par les mines, il pourrait y avoir du counselling par les pairs pour les victimes, des programmes d'éducation aux dangers des mines dans les écoles et [la promotion] de la réintégration sociale des victimes. Dans les pays non touchés par les mines, les jeunes peuvent faire campagne pour la paix et le désarmement. Les politiciens écoutent les jeunes. L'ambassadeur Hynes a parlé de la nécessité de captiver l'imagination politique. Qui peut le faire mieux que les jeunes? »

- Andrée Germain, jeune ambassadrice pour l'action contre les mines en poste à Ottawa, Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines (PJAAM)

« À l'approche des échéances et à mesure qu'augmente le nombre d'États parties, nous allons, et cela est inévitable, rencontrer de plus en plus de difficultés relativement à la question du respect », affirme M. Hynes. « Je ne sais pas si nous avons trouvé l'idée dont nous avons besoin, mais nous avons certainement trouvé l'article dont nous avons besoin – je veux parler de l'article 8. Comme l'a fait remarquer l'ambassadeur Lint, cet article renferme à lui seul la moitié de la Convention. À mon avis, il offre un cadre plus que suffisant pour résoudre la question du respect lorsqu'elle se posera. » Il souligne que les États parties doivent rassembler la volonté politique et « invoquer les mécanismes inscrits [dans la Convention d'Ottawa] ».

M. Hynes aborde également la question de l'assistance aux victimes et la nécessité d'y consacrer un financement adéquat. « Je sais que nous considérons l'assistance aux victimes comme une partie essentielle de l'action contre les mines entreprise par le Canada », déclare l'ambassadeur. « Un des grands défis à ce chapitre est la réintégration [des survivants] dans la société et dans l'économie une fois qu'ils ont reçu l'aide dont ils ont besoin. »

En ce qui concerne le déminage effectif et efficace, M. Hynes rapporte que le Centre canadien des technologies de déminage (CCTD) travaille actuellement à la mise au point de détecteurs de mines non métalliques. Il ajoute que le Centre a l'intention de travailler avec l'ONU afin de pousser plus loin la recherche.

M. Hynes parle de l'importance d'engager le dialogue entre militaires dans les discussions avec les non signataires, particulièrement les plus récalcitrants. « Notre ancien chef d'état-major de la Défense, Maurice Baril, travaille en ce sens au niveau bilatéral dans plusieurs domaines et souhaite également mettre sur pied un groupe d'officiers supérieurs, en activité de service ou à la retraite, qui pourraient travailler ensemble à la poursuite du dialogue entre militaires. »

Prévoyant la nécessité d'appuyer éventuellement les autorités nationales afin de renforcer leur capacité, M. Hynes s'interroge sur l'opportunité de créer un réseau de soutien semblable à celui qui existe dans le domaine des droits de la personne. « Nous avons établi un réseau international de commissions des droits de la personne qui travaillent ensemble partageant leur expertise, diffusant informations et technologies et améliorant la capacité des pays en développement dans ce domaine. »

Le rôle des jeunes

Andrée Germain, jeune ambassadrice pour l'action contre les mines en poste à Ottawa, Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines (PJAAM)

Madame Germain est convaincue que les jeunes peuvent jouer des rôles importants et variés pour assurer la durabilité de la campagne contre les mines et le succès de la Convention d'Ottawa. Elle estime que pour les jeunes, un des aspects importants de la question des mines est le fait que le problème peut être résolu. « Pour un jeune, apprendre qu'il est possible de résoudre un problème au cours de son existence est extraordinaire. Les jeunes avec qui nous avons des contacts sont confrontés à tant de problèmes qu'il est difficile pour eux de ne pas devenir cyniques. Qu'une question puisse être résolue, cela les encourage à agir. »

Le lot disproportionné de souffrances qu'endurent les enfants et les jeunes au cours d'un conflit incite également à l'action. « On les enlève, on les déplace, ils sont victimes de toutes sortes de violence et dans plusieurs cas, sont forcés à prendre les armes », déclare madame Germain. Les jeunes d'aujourd'hui héritent d'un monde en proie à toutes sortes de crises et il est injuste que dire qu'ils ne peuvent pas participer à l'élaboration des solutions. »

Madame Germain évoque ses interactions avec les jeunes Canadiens et Canadiennes lorsqu'elle leur parle des mines. « Dans mon expérience, j'ai constaté que les jeunes veulent faire partie de ces solutions et veulent aider à résoudre la crise provoquée par les mines. Chaque fois que je fais un exposé, je trouve de nombreux élèves qui veulent participer. Ils veulent offrir leurs services bénévoles, signer le Traité des jeunes contre la guerre et ils veulent savoir ce qu'ils peuvent faire de plus. Au Canada, le Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines leur donne le soutien nécessaire pour qu'ils puissent contribuer concrètement à la solution. »

La jeune ambassadrice pense que les jeunes peuvent agir de diverses façons. « La participation des jeunes peut prendre plusieurs formes tant dans les pays touchés par les mines que dans les pays qui ne sont pas directement touchés », déclare madame Germain. « Dans les pays touchés par les mines, il pourrait y avoir du counselling par les pairs pour les victimes, des programmes d'éducation aux dangers des mines dans les écoles et [la promotion] de la réintégration sociale des victimes. Dans les pays non touchés par les mines, les jeunes peuvent faire campagne pour la paix et le désarmement. Les politiciens

écoutent les jeunes. L'ambassadeur Hynes a parlé de la nécessité de captiver l'imagination politique. Qui peut le faire mieux que les jeunes? »

Faisant référence à l'exposé de M. Brinkert sur le modèle d'entreprise adopté par la Convention d'Ottawa, madame Germain parle de la nécessité de préparer la relève. « Nous avons parlé d'un plan d'affaires, de la manière dont cette campagne est structurée autour d'un modèle d'entreprise », dit-elle. Or, un plan d'affaires est tourné vers l'avenir – qui va prendre la relève lorsque viendra le temps de passer le flambeau? »

Madame Germain conclut en réitérant l'importance d'inclure les jeunes dans la campagne : « Il faut intégrer plus activement les jeunes à tous les aspects de la campagne, dans tous les pays et à tous les niveaux. Nous avons le temps, l'énergie et les compétences voulues pour faire de cette campagne ce qu'elle devrait être », affirme-t-elle. « Nous avons des idées brillantes et il ne faut pas nous considérer seulement comme les leaders et les militants de demain alors que nous pouvons jouer ces rôles dès aujourd'hui. »

Maintenir l'appui politique

Liz Bernstein, coordonnatrice de la Campagne internationale contre les mines (ICBL)

Madame Bernstein propose divers moyens d'aider la communauté engagée dans l'action contre les mines à maintenir l'appui politique :

- intégrer l'action contre les mines à l'ensemble des politiques et programmes;
- maintenir une approche unique;
- exercer des pressions sur les gouvernements locaux;
- prendre des risques.

Selon Madame Bernstein, le mouvement d'action contre les mines doit d'abord trouver un équilibre entre deux éléments : intégrer la question des mines à l'ensemble des politiques et programmes et maintenir le caractère distinct de la question. « Dans l'élaboration du plan 2004 d'action de la Campagne internationale, nous avons discuté de la nécessité pour les membres de notre campagne d'intégrer cette question à l'ensemble des politiques et programmes de leurs organisations respectives et d'intégrer le travail de promotion au sein des ONG engagées dans l'action contre les mines. »

Madame Bernstein offre ensuite des suggestions pour améliorer les efforts de la Campagne internationale en vue d'intégrer l'action contre les mines y compris le renforcement des capacités et la décentralisation.

Madame Bernstein insiste sur l'importance de permettre aux pays de mettre au point leur propre approche pour faire avancer la question des mines. « Une autre force sur laquelle nous devons continuer à miser est le fait que nous avons toujours eu un but clair tout en laissant chaque campagne nationale décider de la manière d'atteindre ce but », déclare Madame Bernstein. Nous n'avons jamais imposé d'approche universelle; ce qui fonctionne en Norvège et en Belgique ne fonctionne peut-être pas au Cambodge ou au Mozambique. Les militants sont libres d'élaborer leurs propres méthodes et outils. »

Madame Bernstein applique ce raisonnement aux partenariats uniques qui existent dans le mouvement. « Je ne crois pas qu'il faut craindre le fait que nous avons un partenariat extraordinaire tout en n'étant pas nécessairement unis », soutient-elle. « Nous avons des forces différentes, des identités différentes; nous les réunissons et nous coopérons; nous sommes un partenariat mais chacun d'entre nous n'a pas nécessairement à perdre son identité. Nous devons maintenir notre approche par pays et reconnaître que nous avons besoin de différentes choses dans différents pays. »

Pour conclure, Madame Bernstein parle de l'importance de prendre des risques. « La Campagne a pris des risques dès le début – tous les jours, les démineurs prennent des risques; les survivants prennent des risques uniquement en vivant leur vie; les gouvernements ont pris d'énormes risques politiques pour obtenir ce résultat. Les gouvernements continuent à prendre des risques de même que les gens dans tous ces pays. Il nous faut vraiment maintenir l'équilibre entre le train-train quotidien et la nécessité de prendre des risques. »

Discussion

L'assistance aux victimes

Plusieurs participants et participantes parlent avec passion de l'aspect qui, à leurs yeux, devrait constituer un des principaux buts de la Campagne pour interdire les mines : l'assistance aux victimes. Comme l'exprime Kate McLaren, présidente du symposium : « Plusieurs personnes ont rappelé combien il est important de ne pas oublier que ce problème, aussi soluble soit-il, concerne essentiellement les personnes qui souffrent à cause

« La Campagne a pris des risques dès le début – tous les jours, les démineurs prennent des risques; les survivants prennent des risques uniquement en vivant leur vie; les gouvernements ont pris d'énormes risques politiques pour obtenir ces résultats. Les gouvernements continuent à prendre des risques de même que les gens dans tous ces pays. Il nous faut vraiment maintenir l'équilibre entre le train-train quotidien et la nécessité de prendre des risques. »

- Liz Bernstein, coordonnatrice de la Campagne internationale contre les mines (ICBL)

de l'action de ceux qui posent des mines. Leurs besoins, et la façon dont ils comprennent ces besoins, doivent être au centre du programme. »

Chandaramony Eang, représentant de l'organisme Aid for Victims of Cambodian Landmines, rappelle aux organisations la nécessité d'adapter leur approche en fonction des victimes. « Au cours des dix dernières années, j'ai vu tellement d'organisations qui cherchent à aider les victimes ne pas faire ce qu'il convient; elles ne s'y prennent pas à la manière cambodgienne mais à la manière européenne », déclare-t-il. « Les victimes ont peur de le dire parce qu'elles ne veulent pas vous vexer, alors elles acceptent votre approche mais les résultats ne sont pas efficaces dans la majorité des cas. »

Sok Eng de la Campagne cambodgienne pour interdire les mines se fait l'écho des commentaires de Chandaramony Eang. « D'après mon expérience, lorsqu'on travaille dans les communautés touchées par les mines, ce qui importe c'est de travailler avec les survivants et les survivantes des mines. Pour commencer, il faut apporter une aide immédiate. Ensuite, on peut travailler avec ces personnes et apprendre à connaître leurs besoins. »

D'autres participants et participantes parlent de la nécessité de veiller à ce que toutes les personnes – les survivants des mines et autres personnes dans le besoin – aient accès aux soins médicaux. Cornelio Sommaruga demande aux Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de perfectionner encore davantage les capacités des gens vivant dans les pays touchés par les mines dans le domaine des premiers soins. Bev Carrick de CAUSE Canada, réitère l'importance d'une approche inclusive en matière d'assistance aux victimes. « Une des leçons que nous avons apprises, en tant qu'organisation travaillant en réadaptation, c'est que les programmes ne doivent pas seulement viser ceux et celles qui ont subi des amputations à cause de la guerre », explique Madame Carrick. « Il est très important de travailler avec tous les handicapés. »

Paul Hannon ajoute qu'en effet, il ne faut viser seulement les survivants et les survivantes des mines dans la prestation de l'aide. Il rappelle cependant la capacité unique que possède le mouvement contre les mines d'attirer l'attention sur les besoins médicaux de la population qu'elle souhaite aider. « En ce qui concerne les survivants des mines et les programmes de soutien, il est clair qu'au cours des années, nous n'avons pas fait de distinction entre les survivants des mines et les autres personnes handicapées », précise-t-il. « Nous veillons à ce qu'ils aient suffisamment d'aide et de soutien, ce qui devrait signifier, par

définition, que le reste de la communauté à accès aux mêmes services. Le défi est donc de s'assurer que l'infrastructure nécessaire pour répondre aux besoins médicaux, que ceux-ci découlent de la guerre ou de la maladie, existe. L'avantage que nous avons c'est de pouvoir utiliser la question des mines pour mieux faire connaître les besoins aussi bien que pour exercer des pressions sur les gouvernements – des pays donateurs ou des pays touchés – afin qu'ils agissent, parce que nous avons une certaine visibilité sur cette question. D'autres groupes concentrent sur le Sida ou les enfants touchés par la guerre ou la malaria ont aussi un certain profil et l'aptitude à faire la même chose. Nous transmettons tous le même message. Pour reprendre les termes d'un membre d'AMC, nous voulons garantir l'exécution de ces programmes pour les survivants et les survivantes des mines mais sans exclure les autres. »

Intégration à l'ensemble des politiques et des programmes

Frank Jewsbury, représentant de la Canadian Association of Mine and Explosive Ordnance (CAMEO) aiguillonne la discussion sur les difficultés que pourrait entraîner l'intégration du financement à l'ensemble des programmes. « Est-ce que cette approche n'irait pas à l'encontre de ce que veut faire le Service d'action antimines des Nations Unies, c'est-à-dire coordonner toute l'action contre les mines réalisée dans un pays et obtenir un financement particulier pour ce secteur? » demande M. Jewsbury. « Ne faut-il pas deux types de financement : des fonds pour l'action contre les mines provenant des budgets d'aide humanitaire pour le déminage urgent et d'autres fonds attribués dans le cadre d'un projet de développement? »

Pour d'autres participants et participantes, l'accès à des fonds supplémentaires consacrés au développement est un moyen d'accroître la capacité. « Il ne s'agit pas d'une situation où il faut choisir l'une de deux solutions, pas du tout », répond Earl Turcotte. « On peut choisir les deux et le secret, c'est de les orienter toutes deux dans la même direction de façon extrêmement coordonnée afin de produire une véritable synergie. »

Martin Barber fait référence à un récent projet en Afghanistan pour illustrer comment intégrer les fonds. « Lorsque la Banque mondiale, l'Union européenne, USAID et le gouvernement japonais songeaient à reconstruire le réseau routier en Afghanistan, ils ont demandé au centre d'action antimines de le déminer », explique M. Barber. « Nous avons clairement indiqué qu'ils devraient payer pour faire faire le travail. Le

budget consacré au déminage humanitaire ne couvrirait pas le déminage lié au développement mais a dû être pris en considération dans le budget de la reconstruction des routes. Ainsi, puisque la Banque mondiale a accepté de financer ce déminage... cela a en fait augmenté la capacité générale de l'Afghanistan en matière de déminage. Nous avons donc eu accès à de nouveaux fonds provenant d'une nouvelle source pour le déminage. La plupart des centres d'action antimines sont dirigés par les gouvernements et non par les Nations unies, et ces gouvernements sont très capables, lorsqu'ils sont bien conseillés, de faire ce que le UNMAS a fait en Afghanistan. »

Pour Robin Collins, représentant de l'Association canadienne pour les Nations Unies, section de la capitale nationale, l'intégration est « une progression nécessaire et inévitable ». Il ajoute : « C'est simplement reconnaître où nous en sommes maintenant. Il est important que ce soit dit clairement maintenant. C'est la reconnaissance du fait que le financement de l'action contre les mines sera toujours une petite partie du financement global qui sera consacré au développement. »

Un modèle

D'autres participants et participantes sont d'avis que les leçons apprises du processus d'Ottawa pourraient être appliquées à d'autres questions humanitaires. « Par rapport au droit international, peut-être le plus grand bienfait qui découle du processus d'Ottawa est-il le respect qu'il a su inculquer, chez les États et les individus, pour les principes du droit international », déclare Tara Ashtakala de Lawyers for Social Responsibility. « La force que ce mouvement peut offrir est de tirer parti de certaines des leçons apprises au cours des cinq dernières années. Une de ces leçons c'est qu'un groupe de personnes et d'États engagés peut faire des progrès sans que certains des plus gros acteurs, ou ceux qui sont perçus ainsi, se joignent au mouvement. Et l'expérience montre que, face à cette détermination, certains des États plus récalcitrants vont se joindre au mouvement. »

Coopération et promotion

Kate McLaren résume les propos sur l'importance de la coopération. « Nous avons beaucoup parlé du rôle des ONG ou de la société civile », rappelle madame McLaren. « Ces organisations ont guidé le mouvement pour interdire les mines et le défi est de continuer. Plusieurs personnes ont dit très clairement que les ONG sont dans une position différente et qu'elles peuvent prendre des risques, qu'elles peuvent dénoncer

et promouvoir une cause, ce que les organisations étatiques ne peuvent pas toujours faire. Cela ne signifie pas qu'elles peuvent assumer le rôle des États. Le défi est de faire pression ensemble. Les parties au traité partagent ensemble la responsabilité d'assurer la mise en œuvre et le respect des échéances, si difficile cela soit-il du point de vue politique. Il existe des façons pour les États et les ONG d'apporter le soutien nécessaire et cet effort conjoint est nécessaire pour garantir que les États assument leurs responsabilités. »



Elodie Button et Dorothy Binkley, bénévoles pour AMC, Bev Carrick (CAUSE Canada) et Jody Williams, ambassadrice pour la ICBL.



Les représentants du gouvernement de la Thaïlande. La Cinquième Assemblée des États Parties se tiendra en Thaïlande au mois de septembre 2003.



RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS FINALES

Kate McLaren, présidente du symposium

Madame McLaren récapitule en soulignant l'envergure des sujets débattus au cours du symposium. « Il est très difficile de résumer tous les propos entendus au cours de ce symposium, surtout l'éloquence et la passion de plusieurs intervenants qui ont parlé à partir de leur expérience personnelle dans le domaine de l'action contre les mines », déclare Madame McLaren.

La présidente du symposium reprend les principales idées des panélistes, des participants et des participantes quant à l'importance d'intégrer la question des mines dans l'ensemble des politiques et programmes. Un autre grand sujet de discussion a porté sur ce que nous appelons « l'intégration dans l'ensemble des programmes généraux ». Cette expression veut dire différentes choses pour différentes personnes. Telle que je la comprends, il s'agit d'un effort visant à voir le tout; il s'agit de comprendre que le travail doit s'appuyer d'abord et avant tout sur l'expérience des individus et des communautés. Il ne s'agit pas uniquement de déminage, mais bien de rebâtir les vies et les communautés. Et cela, c'est une responsabilité qu'il faut partager. Les organisations de développement, les organisations d'action contre les mines travaillent ensemble et continueront de le faire parce qu'il n'y a pas d'autres façons de travailler. Mais il faut également être prudent parce que ce groupe-ci ne doit pas cesser d'articuler clairement son travail autour de la Convention et des exigences de sa mise en œuvre. C'est là la valeur ajoutée que contribue ce groupe d'organisations en travaillant ensemble.

En conclusion, Madame McLaren déclare : « Les commentaires d'Andrée Germain et d'autres intervenants nous ont tous frappés. C'est un mouvement qui va se poursuivre et les victimes seront avec nous pour plusieurs années encore; passer le flambeau à des chefs de file plus jeunes est un aspect intégral de la tâche qui nous attend. »

Steve Estey, Action Mines Canada, président du conseil d'administration

M. Estey clôture le symposium en réitérant l'importance d'un engagement et d'une action soutenus au sein de la campagne contre les mines. « Quelques personnes autour de la table ont fait ressortir l'idée qu'au cours des cinq dernières années, nous avons beaucoup appris au sujet des paramètres de l'action contre les mines, du déminage et de l'aide aux victimes », déclare M. Estey. « Pour moi, le défi semble être de mettre à profit ce que nous avons appris pour mener une action positive et constructive au cours des cinq prochaines années afin que nous puissions redoubler d'efforts et travailler encore plus fort et plus efficacement pour atteindre notre but ultime, un monde sans mines. »



Sara Sekkenes (Norwegian's Peoples Aid) serre la main d'Irving Schwartz (Canadian International Demining Corps)

One Look Imaging, Ottawa

QUESTIONS POUR L'AVENIR

Bien qu'on ne puisse tirer de conclusions définitives du symposium, les exposés et les discussions, très riches en idées, nous permettent toutefois de dégager des stratégies et des défis concrets ainsi que des questions auxquelles réfléchir au cours des mois à venir.

Universalisation

- Quelles devraient être nos priorités et nos stratégies en matière d'universalisation et comment en décidons-nous?
- Comment et quand réagir si les délais relatifs à la destruction des stocks et au déminage ne sont pas respectés et quels États parties devraient réagir?
- Comment contourner les obstacles que constituent les questions d'interprétation soulevées par la Campagne internationale au cours des dernières années (par ex. les opérations interarmées) mais qui n'ont toujours pas été convenablement résolues?
- Plusieurs secteurs de l'action contre les mines ont été « professionnalisés » au cours des cinq dernières années. Comment pouvons-nous « professionnaliser » l'acceptation universelle de la Convention? Comment raffiner nos efforts à cette fin?

Maintenir l'élan

- Comment maintenir l'action contre les mines à l'ordre du jour malgré le très grand nombre d'autres priorités humanitaires telles que le VIH-Sida?
- Afin de captiver l'attention politique et publique qui tend à s'émousser, quelles innovations et quelles approches pouvons-nous proposer? Comment impliquer les jeunes et d'autres publics pour qu'ils aident à relever les défis auxquels nous aurons à faire face dans les années à venir? Quel est maintenant le rôle des médias?
- La « magie » et le prestige associés à certaines personnalités, telles que Jody Williams, la princesse Diana et Lloyd Axworthy, ont contribué à attirer l'attention du public sur la question des mines. Comment reproduire cette « magie »?

Intégration à l'ensemble des politiques et programmes

- Comment utiliser les ressources dont nous disposons pour obtenir le meilleur résultat possible? Telle est la question fondamentale à examiner puisqu'il se peut que nous ayons moins de ressources dorénavant.
- Comment intégrer davantage l'action contre les mines à l'ensemble des politiques et programmes des grands organismes de développement bilatéraux : la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le Fonds monétaire international (FMI)?
- Comment réconcilier le fait que les priorités du développement puissent être différentes des priorités de l'action contre les mines?
- Comment intégrer le désir de faire adopter une loi internationale sur les débris de guerre explosifs (DGE) et le désir de ne pas affaiblir notre principal centre d'intérêt, la question des mines?

Autorités nationales

- Comment assurer que les pays touchés par les mines consacrent toutes les ressources qu'ils peuvent à la solution du problème des mines?
- Comment convaincre les États touchés par les mines de faire de la question des mines une priorité et de soulever eux-mêmes cette question au cours des discussions et des négociations officielles avec les donateurs lorsqu'il leur faut combler tant d'autres besoins de base?

Assistance aux victimes

- Comment éviter que les engagements considérables inscrits dans la Convention relativement à l'assistance aux victimes ne deviennent pas des promesses non tenues?



L'honorable Bill Graham et l'honorable Susan Whelan avec Tun Channareth et Song Kosal, ambassadeur de l'ICBL et Sok Eng de la campagne Cambodgienne pour l'interdiction des mines, lors de la cérémonie de renouvellement du Fonds Canadien contre les mines terrestres, avant le symposium.

ANNEXE A:

NOTICES BIOGRAPHIQUES DES PANÉLISTES

Margaret Arach Orech

Survivante de l'explosion d'une mine, Ouganda

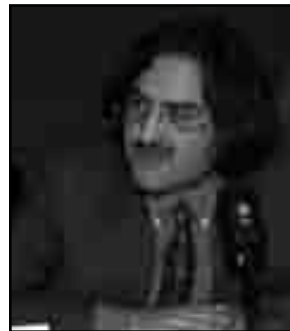
Margaret Arach Orech élève seule ses cinq enfants. Elle a perdu la jambe droite lorsque l'autobus à bord duquel elle voyageait a percuté une mine. Malgré ses blessures, elle a été dévalisée et elle a réussi de justesse à s'éloigner en rampant de l'autobus avant que le réservoir n'explose. On lui a amputé sa jambe sans anesthésie. Elle s'est bien adaptée à sa nouvelle vie ayant obtenu sa première prothèse il y a deux ans. À l'occasion de conférences nationales et internationales, elle a fait des exposés sur la question des mines et de l'aide aux victimes. En Ouganda, elle visite les personnes nouvellement amputées afin de leur apporter un soutien moral et de partager avec elles son expérience. Elle leur explique comment elle s'est rétablie et réintégrée à la société. Margaret a récemment été nommée coprésidente du Groupe de travail de la ICBL pour l'assistance aux victimes.



Charlie Avendaño

Coordonnateur de la recherche pour les Amériques, Observatoire des mines

Depuis deux ans, Charlie Avendaño est coordonnateur régional de la recherche pour l'Observatoire des mines, responsable des 35 pays de l'hémisphère occidental, dont le



Canada. Avant de se joindre à Action Mines Canada, Charlie a travaillé dans le domaine de la recherche appliquée en développement avec les communautés autochtones du nord du Canada, du Costa Rica et de la Cordillère des Andes au Pérou. Il a également été consultant pour le Centre de recherches pour le développement international. Charlie est venu au Canada à titre de réfugié du Chili et parle couramment espagnol.

L'honorable Dr. Lloyd Axworthy

Directeur et administrateur du Liu Centre

L'honorable Dr. Lloyd Axworthy est directeur et administrateur du Liu Centre for the Study of Global Issues à l'Université de la Colombie-Britannique et siège au conseil d'administration de plusieurs organisations et entreprises. Il s'est joint au cabinet d'avocats Fraser Milner Casgrain à titre de consultant en commerce et affaires internationales. Il siège au conseil d'administration de la MacArthur Foundation, du Lester B. Pearson College, de la University of the Arctic, d'Impacs (Institute for Media, Policy and Civil Society) et du Conflict Analysis and Management Advisory Board de la Royal Roads University. Il préside le Human Security Centre for the United Nations University for Peace (UPEACE), est membre du Groupe de personnalités éminentes sur les armes légères, est coprésident du Forum sur l'état du monde, Commission sur la mondialisation, et préside le Groupe de travail manitobain sur les changements climatiques. En juillet 2001, M. Axworthy a été nommé représentant spécial d'UNICEF Canada. En 2001, il a été chercheur international invité à la Duke University.



One Look Imaging, Ottawa



Depuis qu'il s'est retiré de la vie publique à l'automne 2000, M. Axworthy s'est vu décerné plusieurs prix et distinctions honorifiques. Cette année, le Vietnam Veterans of America Foundation lui a remis la Senator Patrick J. Leahy Award en reconnaissance de son leadership dans les efforts mondiaux pour interdire les mines terrestres, mettre fin au recrutement des enfants soldats et traduire en justice les criminels de guerre. En sa qualité de ministre des Affaires étrangères, il s'est fait connaître mondialement pour sa promotion du concept de la sécurité humaine, plus particulièrement de la Convention d'Ottawa, un traité international historique qui interdit les mines antipersonnel. Pour son rôle de premier plan dans le dossier des mines, il a été proposé pour le prix Nobel de la paix.

Martin Barber

Chef du Service de l'action antimines des Nations Unies (UNMAS)

M. Barber est entré en fonctions à titre de chef du Service de l'action antimines des Nations Unies en décembre 2000, apportant avec lui une vaste expérience des opérations humanitaires et de l'aide d'urgence tant sur le terrain qu'au siège de diverses organisations non gouvernementales et agences des Nations Unies. Avant de se joindre à l'UNMAS, il a été responsable de la coordination au Bureau des Affaires humanitaires des Nations Unies à New York. Il a été nommé représentant spécial adjoint en Bosnie-Herzégovine par le Secrétaire général des Nations Unies et coordonnateur du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire à l'Afghanistan.



Liz Bernstein

Coordonnatrice de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL)

Liz Bernstein, coordonnatrice de la Campagne internationale pour interdire les mines depuis mars 1998, travaille à Washington (États-Unis). Elle était auparavant



coordonnatrice des conférences à la ICBL, poste qu'elle a occupé deux ans. Liz a vécu et travaillé en Thaïlande et au Cambodge pendant 10 ans avant d'aller vivre trois ans au Mozambique. Elle parle anglais, français, kmer et thaï.

Kerry Brinkert

Directeur de l'Unité d'appui à la mise en œuvre, Centre international de déminage humanitaire à Genève (CIDHG)

Depuis janvier 2002, Kerry Brinkert dirige l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention pour interdire les mines antipersonnel. L'Unité a été établie par le CIDHG, conformément à la décision prise par les États parties à la Convention en septembre 2001. L'Unité de soutien a pour but d'améliorer le fonctionnement et la mise en œuvre de la Convention. Parmi les responsabilités de Kerry, mentionnons : appuyer le travail du président et des comités permanents d'experts de la Convention; fournir des renseignements sur le fonctionnement et la mise en œuvre de la Convention; assurer la liaison avec les acteurs essentiels au fonctionnement de la Convention, y compris les États parties, les Nations Unies, la Campagne internationale pour interdire les mines, lauréate du prix Nobel de la paix, et le Comité international de la Croix-Rouge; superviser la mise sur pied d'un centre de ressources et de documentation. Entre 1998 et 2002, Kerry a travaillé pour l'Équipe d'action contre les mines au ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international où il était chef de la section Recherche, politique et communications.



Bob Eaton

Directeur général, Survey Action Center (SAC)

En tant que directeur général, Bob est responsable de tout ce qui touche à la programmation et l'administration du programme global visant à coordonner et à mobiliser les fonds pour la conduite des études d'impact des mines dans les pays où le SAC intervient. En plus de mobiliser environ 7

millions de dollars par année à l'appui du programme d'enquête globale sur les mines et de représenter le SAC aux principales conférences internationales et auprès des comités permanents d'experts du Traité interdisant les mines, Bob siège au conseil d'administration international du SAC et est en liaison étroite avec les agences de l'ONU. Ce spécialiste du développement possède plus de vingt-cinq années d'expérience (dont dix sur le terrain) en planification et gestion de programmes de réadaptation innovateurs pour les pays dévastés par la guerre, pour le compte des Nations Unies et des principales organisations bénévoles. Il possède une vaste expérience : suivi de l'acheminement et de la distribution des secours d'urgence durant la famine au Cambodge après le renversement du régime Pol Pot à Phnom Penh en 1980; direction d'un programme de sensibilisation du public américain axé sur l'Indochine d'après-guerre; entre 1986 et 1989, élaboration de la première initiative visant à faire pression sur le gouvernement afin d'améliorer le commerce et l'investissement américains dans les pays d'Indochine; et pour le compte du PNUD et de UNOPS, mise en place et gestion d'un projet de 45 millions de dollars, basé à Peshawar (Pakistan), destiné à apporter de l'aide pour la réadaptation dans les régions rurales de l'Afghanistan, durant la guerre civile (entre 1989 et 1994). En 1995, il a mis sur pied le Service des affaires humanitaires à la Vietnam Veterans of America Foundation (VAF); la mission de ce Service était d'identifier des sources de financement et d'élaborer des programmes au Vietnam, au Cambodge, en Angola et au El Salvador. Enfin, alors qu'il dirigeait les Affaires humanitaires à la VAF, Bob a établi le Global Landmine Survey Program et le Survey Action Centre, en 1998. Il a été chargé de mobiliser les ressources nécessaires pour mener le Programme d'enquête globale sur les mines, de maintenir d'étroites relations de travail avec la communauté des ONG, la United Nations Foundation et le système des Nations Unies pour le financement et la réalisation de l'étude globale sur les mines.



Andrée Germain

Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines, Action Mines Canada

Andrée possède une expérience considérable à l'étranger, la dernière en date l'ayant menée à Cochabamba (Bolivie) pour une période de six mois à titre de travailleuse communautaire au sein d'une organisation de femmes (WARM). Dans le cadre de ses fonctions, elle s'est occupée des garderies, de nutrition, de levée de fonds et de traduction. Toujours en Bolivie, Andrée a travaillé à titre de bénévole pour le Andean Information Network (AIN), une organisation de promotion des droits de la personne qui documente et diffuse l'information sur les violations des droits de la personne auprès des médias ainsi que du public bolivien et américain. Plus récemment, pour le compte du Sierra Club of Canada, elle a planifié et organisé une conférence nationale sur l'environnement qui avait pour but de réexaminer et d'affirmer les valeurs canadiennes dans le domaine de l'environnement et des droits de la personne. Andrée détient un baccalauréat en arts de l'Université Trent avec spécialisation en développement et en géographie. Elle parle couramment anglais et français et se débrouille en espagnol.



Stephen Goose

Directeur général, de Human Rights Watch Arms Division

Human Rights Watch est membre fondateur de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL) et siège au Comité de coordination composé de treize membres. L'organisation est le principal contact et rédacteur pour l'initiative de recherche de la Campagne internationale, l'Observatoire des mines. Steve a souvent donné des exposés et beaucoup écrit sur la question des mines depuis 1993. Avant de se joindre à HRW, il faisait partie du personnel du Congrès à titre de spécialiste des questions liées au contrôle des armements.



Paul Hannon

Directeur général, Action Mines Canada

Paul est le directeur général d'Action Mines Canada (AMC), l'organisation canadienne membre de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL). Il siège au Comité de coordination de la Campagne internationale et est membre du Groupe de pilotage de l'Observatoire des mines. Il fait également partie de l'équipe d'AMC qui rédige et révisé chaque année le rapport sur la situation au Canada pour l'Observatoire des mines. Paul s'est joint à AMC en juillet 1998 apportant à la campagne 15 années d'expérience dans le milieu canadien du développement. Il a travaillé et été consultant pour plusieurs organisations, dont Secours d'urgence Afrique, AlterNET Communications, le Conseil canadien pour la coopération internationale, le Centre de recherches pour le développement international, le Groupe de travail sur le Mozambique, Oxfam Canada, le Fonds de reconstruction et de réhabilitation (CCCI) et Partenariat Afrique Canada. Il a également été à l'emploi du gouvernement fédéral, de l'Université Carleton et d'une des grandes banques à charte du Canada.



Son Excellence Ross Hynes

Ambassadeur à l'action contre les mines, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada

Ross a joint les rangs du Service extérieur du Canada en 1976. Il a été en poste en Pologne, au Nigeria, auprès de l'ONU à Genève et à New York et il a occupé diverses fonctions dans l'administration fédérale, y compris principal adjoint au ministre des Affaires étrangères et directeur de Droits de la personne, égalité des femmes et justice lors de son dernier poste à Ottawa (1991-1996). Il possède



une vaste expérience aux Nations Unies et dans d'autres instances multilatérales, notamment en tant que représentant principal du Canada auprès du Conseil économique et social de l'ONU (1996-2001); représentant principal à la Commission des droits de la personne des Nations Unies (1997-2000), et chef des équipes de négociation et des délégations officielles lors des conférences mondiales sur les droits de la personne, l'égalité des femmes, la population, le développement social et le VIH-Sida. En 1994, le ministre des Affaires étrangères lui a remis une distinction pour son rôle déterminant dans la création du poste de Haut commissaires aux droits de la personne à l'ONU. En 1995, il était le seul homme président d'un comité à la Déclaration politique de Beijing lorsque les Nations Unies ont pour la première fois affirmé une chose évidente mais non moins révolutionnaire : « Les droits des femmes sont des droits humains ». Après avoir fait partie de la Mission du Canada à l'ONU (1996-2001), il est revenu à Ottawa l'automne dernier pour entrer au bureau du Conseil privé, puis a été nommé ambassadeur à l'action contre les mines, entrant en fonctions le 3 septembre 2002.

Becky Jordan

Réseau de survivants des mines (LSN)

Becky, qui est également coprésidente du Groupe de travail de l'ICBL pour l'assistance aux victimes, est ergothérapeute de profession. Elle a acquis plus de dix années d'expérience avec les personnes handicapées au Burundi, au Cambodge, au Cameroun, en République démocratique du Congo, au Rwanda, en Thaïlande et au Vietnam. Présentement à l'emploi du Réseau des survivants des mines (LSN), Becky prépare des ressources éducatives et apporte un soutien aux activités de formation visant les survivants et survivantes des mines. Elle parle français et anglais.



Son Excellence Jean Lint

Représentant permanent de la Belgique auprès de la Conférence sur le désarmement à Genève

S.E. Lint est actuellement membre du Conseil de Fondation du Centre international de déminage humanitaire à Genève (CIDHG). Au cours de sa carrière diplomatique qui s'étend sur plus de 25 ans, il a occupé plusieurs postes au ministère des Affaires étrangères de la Belgique y compris des postes consulaires à Kinshasa, Buenos Aires, Sao Paulo, Lyon, Kigali, Manille et Lyon. En 1996, il était ambassadeur intérimaire à Bujumbura (Burundi) et en 1997, ambassadeur à Kigali (Rwanda). La Belgique lui a décerné l'Ordre de la Couronne et l'Argentine, l'Ordre de May. S.E. Lint a une longue expérience des questions du désarmement. Depuis 1999, il est le Représentant permanent de la Belgique à la Conférence du désarmement à Genève et en 2000, il a présidé cette Conférence. En 2000-2001, il a coprésidé le Comité sur l'état général et le fonctionnement de la Convention pour interdire les mines et présidé l'Union européenne pour les affaires relatives au désarmement. Plus récemment, S.E. Lint a présidé la quatrième Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa interdisant les mines tenue à Genève en septembre 2002.



Kate McLaren

Présidente du symposium, South House Exchange

Kate travaille depuis huit ans à titre de consultante dans les domaines du développement et du changement organisationnels. Avant de mettre sur pied sa société de consultants, elle avait acquis plus de 20 ans d'expérience en programmation et à titre de gestionnaire au sein d'organisations canadiennes de développement international (OXFAM Canada, CUSO).



Dans son travail outre-mer et au Canada, elle a démontré sa profonde connaissance de plusieurs domaines : gestion organisationnelle, consolidation d'équipe, planification et évaluation, animation de groupe et élaboration de programme. Elle a à cœur de bâtir des organisations plus fortes et plus saines en s'appuyant sur les principes de la participation et de l'apprentissage partagé. Kate est l'une des deux partenaires fondateurs d'une société de consultants qui compte maintenant quatre associés, South House Exchange, et qui se spécialise en développement international, droits de la personne et développement et changement organisationnels, tant dans le secteur public et dans le secteur sans but lucratif. Elle est l'auteure, avec David Kelleher, de « Prendre le taureau par les cornes : Les changements organisationnels au sein des ONG » publié en 1996.

Sara Sekkenes

Conseillère politique pour la question des mines, Norwegian People's Aid (NPA)

Sara a travaillé en Angola où elle a dirigé le programme d'enquête sur les mines de la NPA et a été conseillère technique, au service de la base de données des mines de l'INAROOE, l'Institut national pour l'action contre les mines. En 2000, à titre de conseillère auprès du programme d'action contre les mines de la NPA en



Angola, elle s'est surtout concentrée sur la gestion de la qualité, l'établissement des priorités et les procédures de sélection des tâches en déminage afin d'assurer une bonne utilisation des terres après le déminage et la rentabilité du programme par rapport à ses objectifs. L'an dernier, elle a travaillé avec NPA à la diffusion mondiale des méthodes et des outils de travail mis au point en Angola. Elle est actuellement en poste à Oslo (Norvège) à titre de conseillère politique sur la question des mines et de représentante de la NPA auprès de la Campagne internationale.

Dr. Cornelio Sommaruga

Président du Conseil de Fondation, Centre international de déminage humanitaire à Genève

Après l'obtention d'un doctorat en droit, Dr. Sommaruga est entré au ministère suisse des Affaires étrangères et, de 1960 à 1968, a occupé des postes à La Haye, Bonn et Rome à titre de diplomate. Il a également été chef adjoint de la Délégation suisse à l'AELÉ, au GATT, à la CNUCED, à la CEE-ONU et secrétaire général adjoint de l'AELÉ à Genève. Il a travaillé au Bureau fédéral des Affaires économiques externes à Berne à titre de ministre plénipotentiaire, ambassadeur et délégué du Gouvernement suisse pour les accords commerciaux et à titre de Secrétaire d'État pour les Affaires économiques externes. De 1987 à 1999, il a présidé le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Depuis 2000, Dr. Sommaruga est président du Centre international de déminage humanitaire à Genève (CIDHG). En plus de siéger à plusieurs conseils d'administration et fondations, il s'est vu remettre des doctorats honorifiques de l'Université de Fribourg (Suisse), l'Université de Minho (Portugal), l'Université de Bologne (Italie), l'Université de Nice-Sophia Antipolis (France); l'Université nationale de Séoul (République de la Corée), l'Université de Genève (Suisse) et l'Université Webster de Saint- Louis (États-Unis).



Earl Turcotte

Chef de l'Unité d'action contre les mines, Agence canadienne de développement international (ACDI)

Earl a récemment été nommé à l'Unité d'action contre les mines établie en 1998 pour être le fer de lance de l'ACDI dans le domaine de l'action contre les mines et pour administrer une partie du Fonds canadien contre les mines terrestres. Earl travaille pour l'ACDI depuis 20



ans ayant fait ses débuts à titre d'agent de programme pour devenir, au cours des dix dernières années, analyste de pays et principal gestionnaire de programme. Il possède de l'expérience au Ghana, en Inde, et plus brièvement, au Vietnam. Avant de se joindre à l'ACDI, il a travaillé avec l'Entraide universitaire mondiale du Canada, l'UNICEF et a été adjoint administratif d'un député canadien. À l'occasion, il fait de la pige à la télévision, principalement sur les questions internationales.

Jody Williams

Ambassadrice de la Campagne internationale pour interdire les mines et lauréate du prix Nobel de la paix en 1997

Jody est la coordonnatrice fondatrice de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL) dont elle a surveillé le développement, depuis une poignée d'ONG jusqu'à la coalition mondiale comptant au-delà de 1300 ONG à l'œuvre dans plus de 85 pays qu'est aujourd'hui l'organisation. La ICBL et Jody ont reçu le prix Nobel de la paix en décembre 1997 pour leurs efforts en vue de faire interdire les mines antipersonnel. Jody est actuellement ambassadrice de la Campagne internationale. Avant de mettre sur pied la Campagne internationale, Jody a travaillé onze années à sensibiliser le public à la politique américaine vis-à-vis de l'Amérique centrale. L'une des dix femmes seulement à recevoir le prix Nobel de la paix (ce prix existe depuis 100 ans) et la troisième femme seulement aux États-Unis, Jody sait plaider, de façon intrépide et avec éloquence, en faveur de la paix et des droits de la personne.



ANNEXE B:

LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Organisation	Pays
Jean Arnold	Falls Brook Centre	Canada
Tara Ashtakala	Lawyers for Social Responsibility	Canada
Charlie Avendaño	Action Mines Canada	Canada
L'hon. Dr. Lloyd Axworthy	Lui Centre	Canada
Margaret Back	Science for Peace	Canada
Martin Barber	United Nations Mine Action Service	USA
J. F. Beauchesne	Presbyterian World Service and Development	Canada
Elizabeth Bernstein	Campagne internationale pour interdire les mines	USA
Stan Brabant	Handicap International Belgique	Belgique
Jennifer Brammer	Équipe d'action contre les mines, MAÉCI-Canada	Canada
Kerry Brinkert	Centre international pour le déminage humanitaire à Genève	Suisse
Remi Bujold	Canadian Landmine Foundation	Canada
Bev Carrick	CAUSE Canada	Canada
Philippe Chabasse	Handicap International	France
Tun Channareth	Campagne cambodgienne pour interdire les mines	Cambodge
Alison Clement	Équipe d'action contre les mines, MAÉCI-Canada	Canada
Robin Collins	United Nations Association in Canada - National Capital Region Branch	Canada
Isabelle Daoust	Croix Rouge canadienne	Canada
Meredith Daun	Campagne du Manitoba pour interdire les mines	Canada
Katarzyna Derlicka	Observatoire des Mines-Pologne	Pologne
Pierre Du Plessis	Croix Rouge canadienne	Canada
Chandaramony Eang	Aid for Victims of Cambodian Landmines	Canada
Bob Eaton	Survey Action Center	USA
Sok Eng	Campagne cambodgienne pour interdire les mines	Cambodge
Ken Epps	Project Ploughshares	Canada
Steve Estey	Council of Canadians with Disabilities	Canada
Scott Fairweather	Canadian Landmine Foundation	Canada
Faiz Mohammad Fayyaz	Campagne pakistanaise pour interdire les mines	Pakistan
Chris Gallagher	Canadian Landmine Foundation	Canada
Andrée Germain	Action Mines Canada	Canada
Émilie Giroux-Gareau	Handicap International Canada	Canada
Steve Goose	Human Rights Watch	USA
Debbie Grisdale	Physicians for Global Survival	Canada
Paul Hannon	Action Mines Canada	Canada
David Hinton	Canadian Paraplegic Association	Canada
David Horton	Canadian International Demining Corps	Canada
Bill Howell	Handicap International	France
H.E. Ross Hynes	Équipe d'action contre les mines, MAÉCI-Canada	Canada
Nancy Ingram	Action Mines Canada	Canada
Twekiat Janprajak	Ambassade de la Thaïlande	Canada
Frank Jewsbury	Canadian Association of Mine and Explosive Ordnance (CAMEO) Security	Canada
Lauraine Joanisse	Équipe d'action contre les mines, MAÉCI-Canada	Canada
Tungalag Johnstone	Observatoire des Mines-Mongolie	Mongolie



Nom	Organisation
Becky Jordan	Landmine Survivors Network
Olaf Juergensen	Programme des Nations Unies pour le développement
Wangui Kimari	OPIRG Carleton University
Alex Kmentt	Ministère des affaires étrangères,
Song Kosal	Campagne cambodgienne pour interdire les mines
Al Kovach	Canadian Auto Workers Local 199 Peace & Disarmament Committee
Balkrishna Kurvey	Campagne indienne pour interdire les mines
Denise Labelle	Unité d'action contre les mines, ACIDI-Canada
Monique Lamoureux	Équipe d'action contre les mines, MAÉCI-Canada
Laxanachantorn Laohaphan	Ministère des affaires étrangères
Gustavo Laurie	Permanent Mission of Peru in Geneva
Bob Lawson	Consultant
Marilyn Lemon	World Vision Canada
H.E. Jean Lint	President, quatrième Assemblée des États Parties, Ambassadeur pour la conférence sur le désarmement
Daniel Livermore	MAÉCI-Canada
John MacBride	Équipe d'action contre les mines, MAÉCI-Canada
Mavis Mains	Unité d'action contre les mines, CIDA-Canada
Peggy Mason	Consultante
Heather McBride	Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines
Tim McCarthy	Équipe d'action contre les mines, MAÉCI-Canada
Kate McLaren	South House Exchange
Christa McMillin	Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines
Margaret Arach Orech	ICBL Victim Assistance Working Group
Natalie Patenaude	UNICEF Canada
Mélanie Régimbal	Équipe d'action contre les mines, MAÉCI-Canada
Elizabeth Reusse-Decrey	Appel de Genève
George Roter	Ingénieurs dans frontières
Cecilia Sanchez	Ministère des affaires étrangères
Irving Schwartz	Canadian International Demining Corps
Sara Sekkenes	Norwegian People's Aid
Andrew Shore	Équipe d'action contre les mines, MAÉCI-Canada
Jill Sinclair	MAÉCI-Canada
Shannon Smith	Équipe d'action contre les mines, MAÉCI-Canada
Dr.Cornelio Sommaruga	Centre international pour le déminage humanitaire à Genève
Robert Stuart	Canadian Centre for Mine Action Technologie (CCMAT)
John Sullivan	Croix Rouge canadienne
Joan Summers	Oxfam Canada
Phyllis Swaren	Canadian Baptist Ministries Ottawa
Darryl Toews	Campagne du Manitoba pour interdire les mines
Jaime Toso	Organisation of American States
Earl Turcotte	Unité d'action contre les mines, CIDA-Canada
Celina Tuttle	Action Mines Canada
Alex Verbeek	Ministère des affaires étrangères
Arthur Domingos Verissimo	National Demining Institute-Mozambique
Gabrielle White	Action Mines Canada
Jody Williams	Campagne international pour interdire les mines
Jackie Wright	Croix Rouge canadienne
Jose Xirinda	National Demining Institute-Mozambique
Hathaikhan Yamali	Ministère des affaires étrangères,
Dr. Iouri Zagoumenov	Campagne de la Biélorus pour interdire les mines

Pays
USA
Mozambique
Canada
Autriche
Cambodge
Canada
Inde
Canada
Canada
Thaïlande
Suisse
Canada
Canada
Belgique
Canada
Canada
Canada
Canada
Canada
Canada
Canada
Uganda
Canada
Canada
Suisse
Canada
Nicaragua
Canada
Norvège
Canada
Canada
Canada
Suisse
Canada
Canada
Canada
Canada
USA
Canada
Canada
Pays Bas
Mozambique
Canada
USA
Canada
Mozambique
Thaïlande
Biélorus



Phyllis Swaren (The Sharing Way, Canadian Baptist Ministries) et Kasia Derlicka (Observatoire des Mines, Pologne)

